

Rapport de gestion

du conseil d'administration de la Matmut

2024

Rapport de gestion

du conseil d'administration de la Matmut présenté
à l'assemblée générale du 15 avril 2025 sur les opérations
effectuées en 2024 et sur les résultats de l'exercice



Nous vous présentons l'activité de la Matmut au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ses résultats et perspectives d'avenir, et soumettons à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.





Sommaire

Rapport de gestion

1• Situation et activité de la Matmut au cours de l'exercice écoulé	8
1•1 – Éléments de contexte	8
1•2 – Bilan d'activité de la Matmut, ses filiales et de la Mutuelle Ociane Matmut	9
1•3 – Faits marquants	10
2• Responsabilité sociétale	13
2•1 – Engagements sociétaux et environnementaux	13
2•2 – Informations non financières	15
2•3 – Transition énergétique et climatique	16
3• Résultats financiers	16
4• Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice	16
5• Évolution prévisible de la Matmut et perspectives d'avenir	16

Annexes

Comptes sociaux de l'exercice

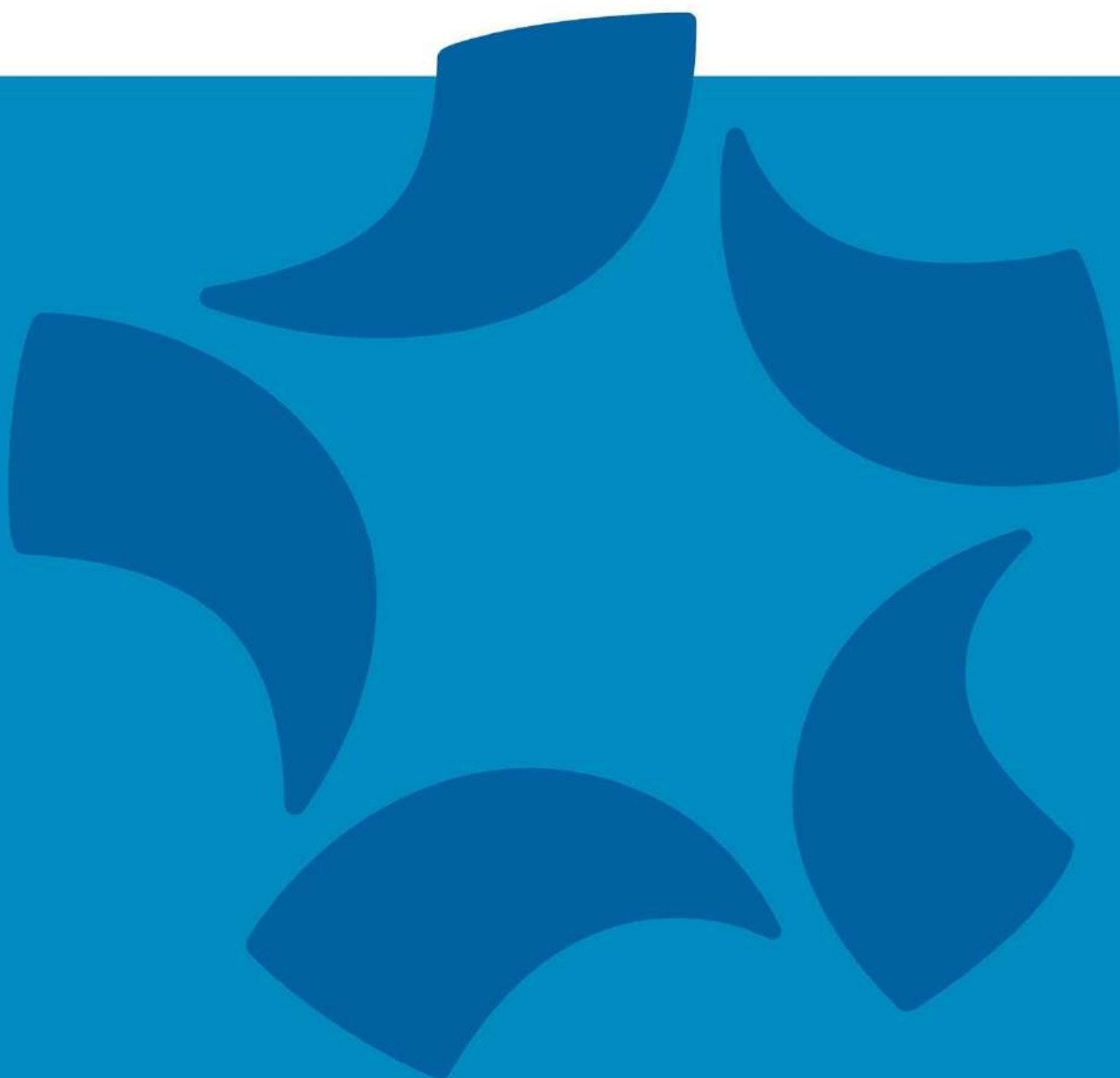
Rapport des commissaires aux comptes

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société d'assurance mutuelle

Informations sur les délais de paiements des fournisseurs et des clients

L'état de durabilité est joint de manière concomitante au présent rapport



Rapport de gestion

1• SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA MATMUT AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1.1 - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

A l'image de ces dernières années, 2024 s'est ouverte sur un horizon complexe, marqué par des tensions géopolitiques, des défis climatiques et une conjoncture économique fragile. En Europe, les incertitudes liées à la crise énergétique et aux conflits persistants ont renforcé l'instabilité. Sur le plan climatique, la France a connu des épisodes d'inondations majeures, comme celles provoquées par la tempête Kirk en octobre, illustrant les effets croissants du changement climatique.

Parallèlement, une inflation élevée et une faible croissance économique ont continué de peser sur le pouvoir d'achat des ménages et sur les entreprises. Face à ces enjeux, la Matmut a démontré plus que jamais sa capacité à s'adapter et à relever les défis de son temps pour répondre à un environnement en profonde transformation.

Dans ce contexte pourtant perturbé, la Matmut assoit sa solidité économique. Cette solidité est essentielle pour être au rendez-vous des défis posés aux assureurs.

Après la grande consultation nationale et la formalisation de sa Raison d'être en 2021, le Groupe Matmut a fait évoluer son identité visuelle en 2022 et s'est doté d'un nouveau territoire publicitaire en 2023 mettant plus en lumière ses engagements en matière d'accessibilité et d'équité. En 2024, dans un contexte de marché de l'emploi en pleine transformation, et en tension en matière de recrutement sur certains métiers assurantiels, la Matmut a formalisé sa marque employeur via une campagne de communication 100% incarnée par quelques-uns de ses 6 800 collaborateurs. Les objectifs du Groupe Matmut sont d'attirer et de recruter des talents en lien avec son développement, de favoriser l'engagement des collaborateurs, de donner de la cohérence à toutes les prises de paroles employeur internes et externes. Ces travaux de formalisation de sa marque employeur s'inscrivent également dans le cadre du plan stratégique du groupe, en particulier le pilier consistant à booster l'attractivité de l'entreprise.

C'est une grande fierté de constater que la Matmut figure de nouveau dans le classement Choiseul Conquérants réalisé par l'Institut Choiseul. Cette 5^{ème} édition met en lumière 200 entreprises, tous secteurs d'activités confondus, « dynamiques et créatrices de valeur en France » selon l'institut. La Matmut y figure dans le sous classement « Les moteurs de l'emploi », une belle résonance avec la campagne marque employeur. L'institut Choiseul souligne la capacité des entreprises y figurant « à recruter, former et fidéliser de nouveaux talents, contribuant à la stabilité et à la prospérité de l'écosystème économique local ».

La Matmut a également été de nouveau récompensée lors de la 23^{ème} édition des Trophées de l'assurance. Un jury de professionnels lui a décerné un trophée OR pour son parcours selfcare « ISI, l'Indemnisation Simplifiée appliquée aux dégâts des eaux », dans la catégorie « Innovation relation clients ». La Matmut s'est également vu remettre une seconde récompense : le trophée BRONZE dans la catégorie « Service de l'année » dans le cadre des « Trophées de l'assuré ».

En 2024 également, la Matmut et son agence publicitaire Saatchi & Saatchi ont été récompensées afin de saluer l'éco-conception des campagnes publicitaires télévisées. Le jury du magazine Stratégies – qui récompense les stratégies de communication les plus engagées au niveau social, sociétal et environnemental en décernant le Grand Prix Stratégies de la communication d'engagement – leur a remis un trophée de bronze dans la catégorie « Production réfléchie ». Une belle récompense qui vient rappeler que les nouvelles méthodes de tournage ont divisé par deux l'empreinte carbone et ont permis le recyclage de plusieurs kilos de déchets (location de vêtements d'occasion pour les acteurs, utilisation des décors naturels pour limiter les déchets artificiels).

Le Groupe Matmut se hisse dans le TOP 10 des assureurs auto 2024, dans le TOP 10 des assureurs habitation 2024 mais également dans le TOP 10 du nombre de contrats en portefeuille des nouvelles mobilités (hors flottes de location) selon le classement opéré par l'Argus de l'Assurance en mai 2024.

Il est également 16^{ème} du TOP 30 de la santé en 2024, 14^{ème} du TOP 25 du marché des contrats individuels et présent également dans le TOP 25 du marché des contrats collectifs selon le classement opéré par l'Argus de l'Assurance en juillet 2024.

Parallèlement, le Groupe Matmut a engagé une démarche de notation financière auprès de Moody's. Cette agence a attribué à la Matmut en septembre 2024 la note de solidité financière A2 avec une perspective stable, plaçant ainsi la mutuelle à un très bon niveau. L'agence de notation financière a souligné le ratio de solvabilité II du groupe qui a atteint 189% à la fin 2023, son image de marque forte et reconnue, son ancrage territorial avec ses 480 agences sur l'ensemble du territoire, sa part de marché en IARD, son positionnement dans le top 10 des assureurs en automobile et habitation en France, sa stratégie de diversification et sa gouvernance.

Dans sa volonté de diversification de ses activités pour favoriser sa croissance, le Groupe Matmut a signé, fin 2024, un protocole d'accord avec HSBC Continental Europe, en vue d'une possible acquisition de HSBC Assurances Vie (France). Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du plan stratégique du groupe qui vise à développer la part des assurances de personnes, notamment en épargne, dans son modèle d'affaires.

1.2 – BILAN DE L'ACTIVITÉ DE LA MATMUT, SES FILIALES ET DE LA MUTUELLE OCIANE MATMUT

Le Groupe Matmut, fondé sur des valeurs mutualistes solides, a connu une remarquable transformation depuis ses débuts. Aujourd'hui, il incarne un groupe d'assurance complet, indépendant, à l'écoute de ses sociétaires et de leurs attentes. L'exercice 2024 lui a permis de témoigner de sa solidité et de son agilité et a confirmé une nouvelle fois la confiance que les sociétaires lui accordent.

Les cotisations acquises brutes de réassurance de la Matmut sont en progression de 8 % à 2 053 998 milliers d'euros contre 1 902 229 milliers d'euros en 2023.

Les portefeuilles de sociétaires et de contrats de la Matmut, de ses filiales ainsi que de la Mutuelle Ociane Matmut affichent respectivement une évolution de 1,7 % soit, à fin 2024, plus de 3,8 millions de sociétaires et de 0,8 % soit plus de 7,8 millions de contrats d'assurance détenus.

Le nombre de contrats Auto a très légèrement diminué sur l'année 2024 (-0,6 % en 2024, vs -0,04 % en 2023), celui des contrats habitation a stagné (-0,06 % en 2024 vs +0,3 % en 2023).

Le portefeuille de contrats corporels (Multigaranties Accidents de la Vie et Familial Complémentaire) est en légère progression de 0,8 % (vs 1,8 % en 2023).

Depuis 5 ans, la filiale Matmut & Co axe son développement sur l'innovation et la recherche d'un accompagnement à 360° des sociétaires du groupe. Elle est toujours une solution d'assurance pour des risques qui se dégradent, afin d'être au plus près de l'ensemble des sociétaires. Avec une progression du nombre de sociétaires de 17,3 % et 20 638 contrats, cette année 2024 ancre Matmut & Co dans sa position d'assureur des risques spécifiques.

Le portefeuille de contrats sur le marché des professionnels et des entreprises reste stable (-0,1 % en 2024, vs 3,1 % en 2023) avec 198 000 contrats « Pro » détenus.

En assurance Vie, la filiale Matmut Vie a collecté, en épargne, plus de 68 millions d'euros en 2024 (soit +14 % vs 2023). Le portefeuille atteint 48 845 contrats (en progression de 23 %), pour une épargne gérée de 1,3 milliards d'euros (en progression de 8 %). Les résultats financiers ont permis de maintenir un taux de rendement de 3 % pour le contrat Matmut Vie Épargne. Pour la partie prévoyance, le nombre de contrats a évolué de +7,2 % pour atteindre 110 751 contrats en portefeuille.

Le portefeuille santé de la Mutuelle Ociane Matmut poursuit sa croissance avec une hausse de 7,7 % du nombre de contrats (vs 8,4 % en 2023) et près de 650 000 contrats. Elle se rapproche du million de bénéficiaires (996 272 bénéficiaires).

Enfin, Matmut Protection Juridique défend les droits de près de 4 120 000 assurés, qu'ils soient sociétaires Matmut ou clients externes (délégations de gestion ou contrats collectifs).

Sur le marché des particuliers, la fréquentation du service d'Assistance Juridique par téléphone est en augmentation, démontrant les besoins des assurés d'être accompagnés dans l'accès au droit. La part des demandes d'informations juridiques et la consultation de « Mon aide juridique au quotidien » via l'Espace Personnel est toujours en progression et confirme l'attrait des assurés pour ce canal totalement dématérialisé et accessible 24 h/24, 7 j/7. Sur le terrain de la gestion des litiges, l'année 2024 a été marquée par une hausse de la sinistralité, majoritairement sur les véhicules (série TAKATA sur les airbags défectueux du groupe Stellantis). La dynamique de résolution des litiges à l'amiable se poursuit avec un taux qui reste au-dessus du marché.

L'entité poursuit également son développement auprès des professionnels et des entreprises, avec 81 492 risques gérés en 2024.

Sur l'année 2024, la sinistralité Auto poursuit la baisse débutée en 2023 avec une diminution du nombre de sinistres de -3,6 %. En habitation, après deux années de hausse du nombre de sinistres, une légère baisse de fréquence est constatée sur l'année 2024 (-1,8 %) par rapport à 2023. Cette évolution favorable est néanmoins pénalisée par la hausse des coûts moyens du fait de l'inflation (+2,7 % en auto et +2,5 % en habitation).

La sinistralité climatique est en effet moins lourde qu'en 2023, dont la fin de l'année avait particulièrement impacté le nord de la France. On relève -25 % de nombre de dossiers sinistres intempéries en 2024 comparé à 2023. Les épisodes climatiques ont entraîné l'ouverture d'un peu plus de 43 000 dossiers, portant la proportion de sinistres d'origine climatique à 6,6 % du total des sinistres à la Matmut en 2024 (vs 9 % en 2023 et 11 % en 2022). Les intempéries restent pour autant préoccupantes avec un nombre important de sinistres dégâts des eaux, conséquence des fortes pluies et inondations survenues tout au long de l'année et notamment lors de la tempête KIRK en octobre.

Enfin en Santé, le coût total des dépenses a progressé de 16,8 % en 2024, contre 13,3 % en 2023 et 6,9 % en 2022, une augmentation qui reste soutenue. L'inflation des dépenses de santé devrait se poursuivre du fait du vieillissement de la population et de mesures réglementaires augmentant la charge des mutuelles.

Parallèlement, l'équilibre financier du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles reste fébrile face aux épisodes de plus en plus nombreux et dont la survenance future ne fait pas de doute. Les pouvoirs publics ont ainsi décidé d'augmenter au 1^{er} janvier 2025 la contribution obligatoire destinée à alimenter ce régime d'indemnisation. Cette évolution génère à elle seule une augmentation moyenne de 5 % sur les contrats habitation. Cette mesure, soutenue par les assureurs dont la Matmut, est aujourd'hui essentielle pour pérenniser ce système de solidarité nationale.

En outre, l'inflation, malgré un léger ralentissement, continue d'impacter le groupe notamment en raison de l'augmentation des coûts de réparation avec la hausse du prix des pièces détachées et de la main d'œuvre.

L'ensemble de ces facteurs se traduit par une hausse de la cotisation d'assurance des contrats 4 roues/2 roues, habitation et navigation de plaisance pour l'année 2025. Afin de limiter l'impact tarifaire pour les sociétaires, des mesures de soutien ont été déployées : absence d'augmentation de la cotisation des contrats corporels par exemple, maintien du montant des franchises de l'ensemble des contrats, absence de franchise pour les sociétaires faisant appel à un réparateur glacier agréé, lancement de l'Avantage Eco Malin...).

1.3 – FAITS MARQUANTS

Le Groupe Matmut a réaffirmé en 2024 son ambition d'accompagner ses sociétaires dans leur vie quotidienne et leurs projets, en anticipant les enjeux de demain, en continuant d'innover, en restant fidèle à ses valeurs mutualistes pour une assurance plus juste et plus responsable pour tous.

PLAN STRATÉGIQUE

En 2024, le Groupe Matmut se dote d'un nouveau plan stratégique triennal 2024-2026, « Objectif : Impact ! », aligné avec sa vision d'être un assureur mutualiste complet, souverain et indépendant, agile et attractif. Ce plan a pour objectif d'accélérer son développement rentable en intégrant la durabilité, l'intelligence artificielle et la prévention dans tous ses métiers, tout en poursuivant les nombreuses réalisations du précédent plan. Il s'articule autour des trois piliers suivants :

- Poursuivre l'adaptation de son modèle pour être un assureur complet, indépendant, capable de se développer de manière rentable et responsable : en accélérant la diversification vers les assurances de personnes dont l'épargne retraite, en adaptant ses offres aux facteurs de rupture (risque climatique et intelligence artificielle), en mettant l'accent sur le multi-équipement et la fidélisation, et en optimisant sa croissance externe et sa stratégie partenariale.
- Renforcer ses fondamentaux afin d'assurer la pérennité et la solidité de son modèle sur les plans technique, organisationnel et financier : en accroissant la rentabilité technique de l'entreprise, en optimisant son modèle opérationnel et ses coûts, en renforçant ses outils de pilotage, en refondant le socle technique de son système d'information pour améliorer la qualité de ses outils et renforcer son efficacité au quotidien.
- Booster l'attractivité et la désirabilité du groupe en développant une image positive, agile et reconnue : en favorisant l'engagement des collaborateurs, en affirmant sa promesse employeur et en développant son attractivité, en confortant enfin sa position institutionnelle d'acteur mutualiste reconnu et engagé.

Sur la période 2024-2026, le Groupe Matmut s'est notamment fixé pour objectifs :

- d'acquérir 180 000 nouveaux sociétaires,
- de faire croître son chiffre d'affaires de 20% (hors activité vie),
- de maintenir son ratio de solvabilité entre 180 et 220% et d'atteindre un ratio combiné net de réassurance inférieur à 100,
- de continuer la diversification de ses activités en faisant évoluer la part de l'assurance de personnes (santé, épargne, prévoyance) de 31% actuellement à 34% du chiffre d'affaires global.

2024, première année du plan triennal, a été marquée par de nombreuses réalisations qui sont détaillées au sein du présent rapport (notation financière, relance du contrat Matmut Vie Epargne, signature du protocole d'accord avec HSBC Continental Europe...)

Concernant les thématiques transversales du plan, sur la durabilité, le groupe a mis en place un plan de décarbonation, poursuivi la mise en œuvre de la réglementation CSRD, pour toujours mieux inclure nativement ce sujet dans les processus et les projets. Matmut lance l'avantage éco malin au 01/01/2025, réduction tarifaire en contrepartie de l'engagement des sociétaires éligibles en faveur d'une réparation automobile éco responsable dans les garages agréés.

Matmut entreprend également d'acculturer ses collaborateurs à l'intelligence artificielle et met en place une gouvernance interne pour accélérer l'identification et le développement de cas d'usage.

Enfin, sur la prévention, et dans un souci constant de mieux prendre en compte les besoins des sociétaires, Matmut s'est dotée d'un comité de suivi pour recenser ses initiatives, évaluer leurs impacts et définir de nouveaux axes d'amélioration en vue d'optimiser ses actions et d'en mesurer l'efficacité.

PARTENARIATS / ALLIANCES / DEVELOPPEMENT EXTERNE

Pour se donner les moyens de répondre à l'ensemble des besoins des particuliers et des professionnels et d'asseoir sa stratégie de groupe complet d'assurances, la Matmut a poursuivi ses efforts de consolidation de ses partenariats et s'est également ouverte à de nouvelles alliances.

Tout d'abord, le partenariat fondateur d'Inter Mutuelles Entreprises a été reconduit en 2024. Inter Mutuelles Entreprises est l'émanation de deux grands groupes mutualistes : Matmut et Macif. Depuis le début de son activité en 2014, son succès n'a jamais été démenti, qu'il s'agisse du développement commercial ou des résultats techniques. Forts de leur expérience, les deux groupes ont décidé de reconduire leur accord de partenariat arrivé à échéance. Ils ont ainsi confirmé la pertinence et le savoir-faire de cette coentreprise unique dans le paysage assurantiel français.

Par ailleurs, Cardiff Iard poursuit sa progression en 2024. Le millésime est le meilleur depuis le lancement en 2018. Le portefeuille de contrats atteint 828 000 contrats, en progression de 5 % par rapport à 2023 et la production atteint presque 186 000 ventes, soit une progression de 11 % par rapport à 2023. 2024 a vu le lancement, en mai, du contrat « Accidents Au Quotidien ». Une production de 13 600 contrats a été réalisée.

Enfin, la production de l'offre PRO progresse de 10 % par rapport à 2023 et atteint presque 4 000 ventes.

De même, depuis l'entrée de la Mgéfi dans la SGAM Matmut en 2023, de nombreux échanges et trajectoires de mutualisation concrétisent un rapprochement qui renforce l'efficacité opérationnelle. Des synergies ont été mises en place avec la Mutuelle Ociane Matmut.

En 2024, la Matmut a également renforcé son engagement en faveur de l'économie circulaire et du développement durable en nouant un partenariat avec Valused, acteur majeur de la pièce de réemploi. La Matmut encourage depuis de nombreuses années le recours à la pièce de réemploi dans le domaine de la réparation automobile. Dans le cadre de sa politique RSE volontariste axée notamment sur l'économie circulaire, elle renforce son action avec Valused. Les objectifs sont de faciliter l'usage de la pièce de réemploi au bénéfice des réparateurs, des sociétaires et de l'environnement.

Enfin, le Groupe Matmut a signé un protocole d'accord avec HSBC Continental Europe, en vue d'une possible acquisition de HSBC Assurances Vie (France). Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan stratégique du groupe, qui vise notamment à développer la part des assurances de personnes, plus particulièrement en épargne, dans son modèle d'affaires. Cette acquisition permettrait ainsi d'équilibrer le mix produit du groupe et de le répartir à égalité entre les assurances de biens et les assurances de personnes.

Ce dynamisme se poursuivra en 2025 avec notamment le partenariat structurant du Groupe Matmut avec la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. La signature d'un engagement de collaboration s'est déroulée mi-janvier 2025 en vue de la substitution de la mutuelle.

PRODUITS ET SERVICES

RELANCE DU CONTRAT MATMUT VIE EPARGNE

Entre juin 2007 et juillet 2016, le Groupe Matmut a distribué avec succès son contrat d'assurance vie Matmut Vie Epargne qui avait séduit 40 000 souscripteurs. Dans le cadre de son nouveau plan stratégique « Objectif : Impact ! », le groupe a décidé de relancer ce contrat, considéré comme un véritable moteur de croissance, permettant la fidélisation des sociétaires et la diversification des activités. Le contrat Matmut Vie Epargne est considéré comme un produit d'assurance Vie simple, souple et sûr. Dans un contexte de baisse des taux de rendement sur le marché de l'assurance vie en fonds euros en 2024 et du Livret A au 1^{er} février 2025, le rendement du fonds euros Matmut Vie Epargne reste une référence sur le marché et depuis plus de 10 ans, ce taux a toujours été supérieur à la moyenne des taux du marché.

GENERALISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'OFFRE MA PREVOYANCE PRO

Dans un monde en mutation, où les besoins des professionnels évoluent rapidement, la Matmut a pour ambition de se positionner comme un partenaire solide et engagé, prêt à relever les défis actuels et futurs. Élément majeur du plan stratégique, le développement du groupe sur le marché des professionnels a connu deux évolutions importantes en 2024.

D'une part, la généralisation de la distribution du contrat Ma Prévoyance Pro au 1^{er} semestre 2024, destiné aux travailleurs non-salariés. Le contrat avait été lancé, en test, en 2023. Ce contrat propose, en complément des garanties Décès (sous forme de capital ou de rente éducation au conjoint) et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, la possibilité de souscrire aux garanties incapacité, invalidité et remboursement des frais professionnels. Le Groupe Matmut se dote ainsi d'une large distribution pour répondre aux besoins de prévoyance des professionnels et renforcer son positionnement sur le marché des pros.

D'autre part, la nouvelle fiche Pro, point d'entrée de l'activité des pros répond à un manque de fluidité opérationnelle dans la connaissance relation client Pro pour les conseillers. C'est une fiche co-construite par et pour les utilisateurs. Dotée d'une vision à 360°, elle offre une expérience de recherche intuitive en centralisant toutes les fiches associées à un même client pro. La fiche Pro offre une vue d'ensemble de chaque professionnel (les risques de l'entreprise, sa protection sociale, la protection sociale et financière du représentant légal). Elle permet également une complétion automatique de certaines données, pour gagner en simplicité. La connaissance accrue des sociétaires participe également à une plus grande synergie entre les réseaux, en facilitant la détection du Pro.

UNE NOUVELLE OFFRE SANTE DEDIEE AU SECTEUR DU BTP POUR LE MARCHÉ COLLECTIF

Dans la continuité du développement du groupe sur le marché des professionnels, la Mutuelle Ociane Matmut propose, depuis mai 2024, une nouvelle offre Santé Collective dédiée à la convention collective Bâtiment et Travaux Publics. Elle répond aux besoins des entreprises du secteur ayant de 1 à 99 salariés et concerne l'ensemble du personnel, cadres et non cadres, et leurs ayants droit (à titre facultatif). La complémentaire Santé Collective Mutuelle Ociane Matmut offre une couverture optimisée et supérieure à l'accord collectif. Cette nouvelle offre dédiée affiche des garanties améliorées avec des prestations supérieures aux garanties conventionnelles, un renforcement des prises en charge dès le niveau 1 non prévu par la CCN, des garanties personnalisées, en laissant la possibilité aux salariés de souscrire individuellement une option, et des services pratiques et innovants pour accompagner les salariés au quotidien.

De plus, la gestion des contrats est entièrement digitalisée permettant au chef d'entreprise de gérer et de suivre les mouvements du personnel (affiliation, radiation, portabilité). Les entreprises bénéficient également d'un pôle Entreprise avec des interlocuteurs dédiés. Enfin, pour mieux accompagner leurs salariés, la Mutuelle Ociane Matmut propose aux dirigeants un catalogue d'actions de prévention clés en main.

LE NOUVEAU CREDIT PROJET

Afin de dynamiser la production, la Matmut propose, depuis l'été 2024, et avec son partenaire SOCRAM Banque, une nouvelle offre de Crédit Projet ne nécessitant, ni à l'instruction, ni à la mise à disposition des fonds, la fourniture d'un justificatif d'achat. Remplaçant l'ancienne, cette nouvelle offre de crédit Projet s'adresse uniquement aux sociétaires et collaborateurs avec une ancienneté de 13 mois, permettant à ces derniers de financer les équipements de l'habitation ou de loisirs. Les montants d'emprunt et la durée de remboursement sont ajustés. Cette adaptation du produit démontre la volonté constante du groupe de répondre efficacement aux besoins actuels des clients tout en renforçant son positionnement sur le marché.

UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Complice de vies, la Matmut accompagne ses sociétaires au quotidien. De nouveaux services et avantages sont mis en place afin d'être toujours au plus près de leurs besoins. Pour en citer quatre exemples :

BRIS DE GLACE AUTO : VERS UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES SOCIETAIRES

A la Matmut, 30% des sinistres auto concernent un bris de glace. Les sociétaires peuvent prendre rendez-vous avec un réparateur glacier agréé directement depuis leur espace personnel. Depuis juin 2024, la prise de rendez-vous est ouverte aux conseillers et aux gestionnaires de sinistres de la Matmut. Le sociétaire prend contact avec la Matmut, par téléphone ou en agence, pour déclarer un bris de glace. Avec son accord, le conseiller ou le gestionnaire peut lui proposer directement un rendez-vous chez un réparateur glacier agréé par la Matmut. Bien entendu le sociétaire reste libre de choisir son réparateur. Ce nouveau parcours d'indemnisation, en cas de bris de glace, positionne la satisfaction de chacun au cœur de sa conception. Une démarche « gagnant-gagnant » pour le sociétaire et le collaborateur Matmut : plus simple et plus rapide pour tous !

ISI, L'INDEMNISATION SIMPLIFIEE DES SINISTRES DEGATS DES EAUX EVOLUE

Lancé en octobre 2023, ISI est né de la volonté du Groupe Matmut de repenser et simplifier l'ensemble de ses processus d'indemnisation au bénéfice de ses assurés. Un an après son lancement, ISI poursuit son évolution au service des sociétaires et des collaborateurs : place au « dossier 2.0 » !

Plus fluide et plus intuitif, ce nouveau parcours permet à la fois une approche plus simple et plus rapide permettant en un seul temps aux assurés de décrire précisément leurs dommages, de choisir les modalités de leur indemnisation, de percevoir immédiatement, sous conditions, le montant de l'indemnité leur revenant, pour les dossiers simples à faible enjeu économique. Parallèlement, il permet aux gestionnaires de la Matmut de recueillir la déclaration du sociétaire, de décrire les dommages de manière guidée et plus détaillée grâce à une aide en ligne, de chiffrer automatiquement le coût de la remise en état et de procéder immédiatement à l'indemnisation lorsque les conditions sont réunies.

LANCEMENT DE L'AVANTAGE ECO MALIN MATMUT

La Matmut s'engage depuis plusieurs années pour une réparation automobile écoresponsable. Conçu sur l'année 2024, l'Avantage Eco Malin Matmut est une démarche innovante, mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2025, qui permet aux sociétaires éligibles de bénéficier d'une réduction de cotisation s'ils s'engagent à recourir au réseau Matmut de garages agréés en cas de sinistre et à privilégier les pièces et techniques éco-responsables prescrites par l'expert pour réduire l'impact des réparations sur l'environnement. Cette initiative répond à une nécessité économique, le coût des pièces neuves ayant augmenté de 9.9% entre 2023 et 2024. Elle répond également à un enjeu environnemental puisque chaque pièce réutilisée représente jusqu'à 90% de déchets en moins et une réduction significative de l'énergie nécessaire à la production de pièces neuves. Enfin, la loi impose désormais de proposer une alternative aux pièces neuves lors des réparations automobiles.

Par cet Avantage Eco Malin Matmut, le groupe renforce son engagement sociétal et environnemental en application de l'un des trois piliers du plan stratégique « Objectif : Impact ! » : la durabilité.

LA MUTUELLE « SANTE VOUS BIEN ! » FETE SON PREMIER ANNIVERSAIRE : DE NOUVEAUX SERVICES EXCLUSIFS

Le 1^{er} mars 2023, la Mutuelle Ociane Matmut lançait sa nouvelle offre « Santé vous bien ! » dédiée aux particuliers et leur permettant de personnaliser leurs garanties santé en fonction de leurs besoins et de leur budget. Un an plus tard, le succès est au rendez-vous. Les bons résultats témoignent des efforts fournis par les réseaux de distribution Matmut et de la pertinence de cette offre particulièrement innovante qui répond aux préoccupations des français. Face aux enjeux de santé publique, la Mutuelle Ociane Matmut poursuit ses engagements pour accompagner toujours plus ses adhérents et pour favoriser l'accès aux soins, avec la mise en place de nouveaux services exclusifs, inclus dans ses contrats :

- Livmed's : un service de livraison de médicaments proposé depuis mars 2024 aux adhérents de « Santé vous bien ! ». La commande, sur ordonnance, peut être accompagnée de quelques produits de parapharmacie et livrée à domicile 7j/7, 24h/24. La livraison est offerte dans la limite de 3 commandes par an et dans un rayon de 20 km autour de la pharmacie la plus proche. La Mutuelle Ociane Matmut est l'une des toutes premières mutuelles à inclure ce service innovant dans son offre.
- Pour aider ses adhérents à affronter les difficultés rencontrées suite à une épreuve de la vie (deuil, maladie, séparation...), la mutuelle lance « Allo Léa », ligne d'écoute et d'accompagnement, accessible depuis l'espace personnel. Une équipe de professionnels apaise, conseille et oriente les adhérents vers les meilleurs spécialistes.

LABELS D'EXCELLENCE ET RÉCOMPENSES

Le Groupe Matmut peut une nouvelle fois se féliciter des labels et récompenses reçus au cours de l'année écoulée.

Nous présentons en introduction de ce rapport les deux trophées d'or et de bronze reçus par le Groupe Matmut pour son nouveau parcours d'Indemnisation Simplifiée (ISI) des sinistres dégâts des eaux.

Par ailleurs, le Livret Matmut, l'offre d'assurance vie « Complice Vie » et l'offre de « Crédit Auto » ont également été récompensées par un Label d'Excellence.

Le Groupe Matmut est également fier de la récompense décernée à l'offre « Ma Prévoyance Pro » qui a obtenu un Oscar de l'Assurance Vie, de la Retraite et de la Prévoyance lors des 39èmes Oscars organisés par le magazine spécialisé « Gestion de fortune ».

Pour la 14^e année consécutive, la Prévoyance des Emprunteurs Altus Évolution 2.0 a été récompensée du Label d'Excellence décerné par Les Dossiers de l'Épargne. Cette année encore, ces experts ont reconnu la qualité des garanties ainsi que le bon positionnement tarifaire.

Enfin, la Mutuelle Ociane Matmut a été une nouvelle fois récompensée par le Label d'Excellence pour ses offres : « Santé vous bien ! », Ociane Santé Collective, Ociane Santé Flex et Ociane Santé Pro.

Ces distinctions sont une belle satisfaction et soulignent l'expertise et la qualité des produits et services du groupe aussi bien sur le marché individuel que collectif.

INNOVATION

Pour maintenir l'attractivité de ses offres, le groupe mène une politique d'innovation ambitieuse et active. Elle s'adosse à une stratégie centrée sur les startups qui peuvent apporter de la valeur ajoutée à ses offres et services, par la mobilisation de son écosystème d'innovation tel que :

- Matmut Innovation, véhicule d'investissement direct, qui accompagne 26 startups dont 2 sont classées dans le Next 40/120 (indice de la French Tech qui regroupe les jeunes entreprises françaises les plus prometteuses)
- Différentes formes de partenariats actualisés en fonction des besoins des Directions Métiers, et permettant de diversifier les sources de startup dédiées à l'innovation financière et assurancielle (i.e. FrenchTech Normandy, Le HUB de BPIFrance, InfraVia Capital Partners, Astorya.vc ...). Ces partenariats ont pour vocation d'identifier de nouvelles idées et d'accompagner la diffusion de la culture d'innovation au sein du Groupe Matmut.

Dans le cadre de son plan stratégique « Objectif : Impact ! », la Matmut a su faire de l'innovation un levier majeur d'exploration des enjeux et des impacts de l'intelligence artificielle en interne et en externe, auprès respectivement des collaborateurs du groupe à l'occasion d'une journée d'acculturation « IAday », et des membres d'Euresa à l'occasion d'un atelier de prospective créative. Partenaire historique d'Euresa, le Groupe Matmut a renforcé sa présence au sein du Cercle de l'innovation de l'association, lui permettant ainsi de bénéficier d'un espace d'exploration européen majeur, en collaboration avec ses 17 membres mutualistes.

2• RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

2.1 – ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) s'impose depuis plusieurs années comme un enjeu stratégique mondial. Les principes qui l'animent font partie intégrante de l'histoire du Groupe Matmut depuis sa création, en 1961. Fidèle à ses valeurs fondatrices, la Matmut est devenue, au fil du temps, un acteur majeur du changement. Sa démarche s'est renforcée et structurée autour de trois axes clés : protéger l'environnement, promouvoir l'inclusion et l'accessibilité, garantir la santé et le bien-être.

Protéger l'environnement

La Matmut intègre la durabilité dans tous ses projets et processus. En tant qu'assureur, elle se doit d'anticiper et de s'adapter aux impacts du dérèglement climatique en développant une économie circulaire et régénérative vouée à restaurer les écosystèmes, mais aussi en réduisant la pollution générée par l'Homme et en s'engageant face aux risques climatiques.

Quelques exemples d'actions concrètes illustrent cet axe : les cleanwalks organisées simultanément dans dix villes en France en 2024, l'élaboration d'une plateforme de covoiturage, le partenariat avec Plastic Odyssey depuis 2019, dont l'équipe s'est donnée pour mission de lutter contre la pollution plastique partout dans le monde en traitant les déchets plastiques à terre, avant qu'ils ne se retrouvent dans l'océan ; mais également l'engagement du Groupe Matmut pour sensibiliser 100% de ses salariés aux enjeux climatiques d'ici 2026 au travers de la fresque du climat et d'un module de formation digital. La salle éditique du groupe a été labellisée « Imprim' vert » en mars 2024, un label qui vient reconnaître ses engagements en matière d'éco-gestion des impressions. Le groupe a également signé la « Charte Numérique Responsable » de l'Institut du numérique responsable (INR), affirmant ses engagements pour entrer résolument dans une démarche « Numérique Responsable ». Enfin, on ne peut pas ne pas évoquer l'inauguration de

L'Ecole buissonnière, l'ancienne école normale d'institutrices de Rouen, réhabilitée en un grand ensemble composé d'un hôtel et de bureaux. Dans le cadre de sa politique RSE, le groupe, accompagné de Greenaffair, a initié une démarche d'obtention de la certification BREEAM (BRE Environmental assessment method). Elle atteste que le bâtiment a été construit/rénové dans le respect des hommes, des normes en vigueur et de l'environnement. Des panneaux solaires ont été installés sur le toit du bâtiment principal et tout a été mis en œuvre pour que le chantier soit à faibles nuisances.

Les événements naturels font désormais partie du quotidien des sociétaires. Les enjeux sont d'ampleur et les actions de prévention à mettre en œuvre sont incontournables pour maîtriser les équilibres techniques de demain et maintenir une assurabilité des risques au sein de la mutualité. La Matmut souhaite être aux côtés des sociétaires et s'engage ainsi dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour les accompagner au mieux et leur permettre de faire preuve de résilience face à cet enjeu climatique qui concerne chacun. Dans cette optique, un plan d'action basé sur 4 niveaux d'information a été initié dès 2022 (création d'un environnement dédié sur matmut.fr, prise de contact directe via mailing/email avec certains assurés résidant dans des zones sensibles, réalisation de diagnostic en selfcare via le site public Géorisques, information personnalisée grâce à l'intervention d'un expert préventionniste). La Matmut a été récompensée par le label « Tous résiliants face aux risques » lors de son intervention auprès des sociétaires et des collaborateurs pour les sensibiliser aux risques majeurs, démarche s'inscrivant dans le cadre de la Journée d'action face aux risques, voulue par le Gouvernement. L'objectif étant que chaque citoyen puisse connaître les risques majeurs qui l'entourent et s'informer sur les comportements de sauvegarde à adopter ainsi que les modalités d'alerte en cas d'événements grave.

Promouvoir l'inclusion et l'accessibilité

La Matmut s'engage activement pour une société plus inclusive, en valorisant les différences et en soutenant les populations vulnérables. Le groupe agit pour faciliter l'intégration des personnes confrontées à la maladie, à la précarité et au handicap notamment à travers la culture et le sport en œuvrant pour les rendre accessibles au plus grand nombre. La Matmut s'engage également pour changer le regard porté sur le handicap, afin d'en faire une différence comme une autre et d'aider chacun à trouver sa place dans la société.

On peut citer quelques exemples d'actions concrètes comme la participation du Groupe Matmut à la Nuit des relais organisée par la Fondation des femmes contre la violence qui leur est faite, ou encore l'éducation de chiots d'assistance avec Handi'chiens. Le Groupe Matmut s'est également engagé pour la 3^{ème} année lors des Journées Evasion de Paris et Bordeaux. Promouvoir l'activité physique accessible à tous, c'est l'ambition commune de la Matmut et de Premiers de Cordée. Les Journées Evasion sont des journées d'animations sportives dédiées aux enfants hospitalisés, malades et/ou en situation de handicap, ainsi qu'à leurs familles pour se changer les idées, se dépenser et faire des rencontres en dehors des structures médico-sociales.

Lancé en septembre 2022, Le Sport TRÈS Collectif est le programme d'engagement du Groupe Matmut pour la promotion de l'activité sportive, la lutte contre la sédentarité et ses méfaits, l'inclusion et l'accessibilité dans et par le sport. Ce sont au quotidien des actions concrètes et tangibles au service de trois missions essentielles :

- la mobilisation des fans et des sportifs en faveur de l'inclusion ;
- le renforcement de l'équité de traitement dans le sport de haut niveau ;
- la volonté de rendre le sport vraiment accessible à toutes et tous.

C'est donc naturellement que le Groupe Matmut s'est associé à la Grande Cause Nationale 2024 : la promotion de l'activité physique et sportive.

Enfin, depuis 2022, le groupe accompagne Alexis Hanquiquant, ambassadeur du programme Le Sport TRÈS Collectif, pour favoriser l'inclusion par et dans le sport. Après une année 2024 triomphante, le Groupe Matmut renouvelle son partenariat avec le célèbre triathlète paralympique jusqu'en 2028. L'objectif commun est de faire du parasport un sport comme les autres, et plus largement, faire du handicap une différence comme les autres.

Garantir la santé et le bien-être

La santé est au cœur des préoccupations du Groupe Matmut. Sa priorité est de lutter activement contre la sédentarité en encourageant l'activité physique, Grande Cause Nationale 2024. Mais la Matmut a aussi pour ambition de faciliter l'accès aux soins d'excellence, de soutenir la recherche médicale ainsi que les initiatives favorisant une prise en charge plus rapide des maladies, et également d'apporter un soutien psychologique à ceux qui en ont besoin.

A titre d'exemple, la Matmut a continué en 2024 à apporter sa contribution et son soutien à de nombreuses structures ou fondations comme :

- la Fondation Matmut Paul Bennetot : 22 projets ont été soutenus en 2024 par la Fondation de la Matmut dans les domaines de la traumatologie et de la dépendance, permettant de contribuer à l'amélioration des pratiques médicales au bénéfice direct des patients ;
- la Fondation de l'Avenir ayant pour vocation de soutenir et de promouvoir la recherche médicale et l'innovation en santé ;
- la Fondation Charles Nicolle Normandie dont les dons permettent l'acquisition de matériels innovants (par exemple, en 2024 : l'acquisition d'un dispositif de réalité virtuelle au service de la kinésithérapie ou encore des équipements de simulation et de réalité virtuelle au bénéfice du Médical Training Center) ;
- le Fonds de dotation de Kerpape ayant pour vocation de faciliter le développement de toutes les activités du centre mutualiste de rééducation et réadaptation fonctionnelles et en particulier, des actions en matière de recherche et d'innovation.

Outre le fait que la Fondation Paul Bennetot soit abritée par la Fondation de l'Avenir, cet engagement se traduit aussi par la participation de la Matmut, en tant que mécène principal, aux Trophées de la Fondation de l'Avenir. Tous les deux ans, cette cérémonie récompense, par un ensemble de prix, des chercheuses et chercheurs en recherche médicale appliquée autour de travaux porteurs. Le prix Matmut de l'innovation médicale a été remis, le 4 décembre 2024, au professeur Julien Calderaro dont les travaux consistent à développer des modèles d'intelligence artificielle (IA) capables de prédire les caractéristiques biologiques du cancer du foie à partir de lames histologiques numériques, méthode rapide et peu coûteuse. Dans un avenir proche, l'analyse de telles images par l'IA pourrait accélérer et améliorer le diagnostic et le traitement des cancers.

Accompagner la vulnérabilité

Tout au long de l'année 2024, les mutuelles du Groupe Matmut ont poursuivi leur engagement aux côtés de leurs sociétaires et adhérents qui en avaient le plus besoin. La vocation de la Commission d'Action Mutualiste et du Fonds d'Entraide Mutualiste des mutuelles du groupe est en effet d'apporter aide et secours lors de difficultés majeures rencontrées par les assurés, de nature à menacer l'équilibre de leur foyer tant sur le plan humain que sur le plan financier. Les difficultés rencontrées sont le plus souvent consécutives à des accidents de la vie dont les conséquences ne peuvent pas être indemnisées pour tout ou partie au titre des contrats d'assurance proposés par le groupe, ou exposés à des sommes importantes restées à leur charge dans le domaine de la santé, à la suite de soins coûteux.

Le volume de demandes soumises à la Commission d'Action Mutualiste de la Matmut s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent avec une constance du nombre de demandes étudiées – 215 en 2024 – et un léger recul du montant des secours alloués (- 11 % en 2024).

Parallèlement, en dépit des effets du dispositif 100 % Santé désormais bien déployé, du succès du contrat « Santé vous bien ! » et de la couverture santé « à la carte » qu'il favorise, le total des aides allouées par le Fonds d'Entraide Mutualiste de la Mutuelle Ociane Matmut a poursuivi sa croissance (+ 4,4 %). Il est en cohérence avec l'augmentation du nombre de demandes étudiées, en hausse de 14 % par rapport à 2023. Les frais dentaires (prothèses et implants) représentent encore près de la moitié des aides allouées. Néanmoins, le montant moyen des aides allouées décroît du fait de restes à charge moins importants pour les adhérents.

La Matmut est également membre fondateur d'« Entrepreneurs de la cité » qui propose une micro-assurance professionnelle exclusivement au service des micro-entreprises créées par des personnes exclues du monde de l'emploi.

2.2 – INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

En qualité d'assureur mutualiste et en cohérence avec sa Raison d'être, la Matmut avait fait le choix, depuis de nombreuses années, de rédiger une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) à laquelle elle n'était pas soumise. Dans la continuité de la loi Pacte et l'émergence des raisons d'être, l'entrée en vigueur progressive, dès 2024, de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est une nouvelle étape permettant de questionner l'entreprise dans son rôle et son impact pour le bien commun. Les nouvelles réglementations européennes invitent également les entreprises à mieux appréhender la durabilité dans leurs instances de gouvernance. La Matmut a choisi d'inscrire la durabilité comme l'un des enjeux majeurs du plan stratégique 2024-2026 « Objectif : Impact ! ». Ainsi, elle a souhaité poursuivre sa structuration en mettant progressivement en place, dès 2024, une gouvernance politique et technique sur les questions de durabilité (création du « comité éthique et durabilité » au niveau politique, et d'un comité durabilité au niveau opérationnel).

La directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive dite « CSRD ») a été transposée en France en décembre 2023 par l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 et les décrets n°2023-1394 du 30 décembre 2023 et n°2024-152 du 28 février 2024.

Cette directive prévoit la publication par certaines entreprises d'informations en matière de durabilité, le cas échéant consolidées, devant figurer dans une section distincte de leur rapport de gestion ou de leur rapport sur la gestion du groupe (« état de durabilité »). Ces informations présentent les impacts, risques et opportunités importants des entreprises en matière sociale et environnementale et en matière de gouvernance.

Le calendrier de mise en œuvre de la directive prévoit l'obligation de publication d'états de durabilité jusqu'en 2029 en fonction de critères prédéfinis (catégorie d'entreprise et taille).

L'état de durabilité publié en application du code de commerce a vocation à remplacer la déclaration de performance extra-financière (DPEF).

L'article L232-6-3 du code de commerce prévoit que toute société qui est une grande entreprise au sens de l'article L. 230-1 de ce même code, inclut des informations en matière de durabilité au sein d'une section distincte de son rapport de gestion.

S'agissant de la publication d'un état de durabilité en 2025 pour l'exercice 2024, Matmut SAM est une grande entreprise au sens de l'article L230-2 du code de commerce et doit en principe publier un état de durabilité.

Toutefois, le code de commerce et particulièrement l'article L233-28-4 prévoit des cas de dispense pour les sociétés dont les informations en matière de durabilité se trouvent consolidées au sein de l'état de durabilité d'une société consolidante. En l'occurrence, la SGAM Matmut dont le siège est 66 rue de Sotteville 76100 ROUEN réalise un état de durabilité de façon combinée pour le Groupe Matmut incluant donc Matmut. Nous le publions également dans le présent rapport pour une plus grande transparence.

Par ailleurs, la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a adopté un guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire assorti d'une obligation de présentation annuelle en assemblée générale.

Les thématiques du guide concernent la gouvernance démocratique, l'exemplarité sociale, la lutte contre les discriminations, le développement durable... Ces bonnes pratiques et les données à caractère social, sociétal et environnemental étant très proches des informations à produire, à la fois dans l'état de durabilité mais également dans le rapport d'activité et de responsabilité sociétale du groupe, ce dernier a fait le choix de publier ces informations au sein de ces deux documents, consultables sur le site internet du groupe à l'adresse suivante : www.matmut.fr

L'état de durabilité est joint de manière concomitante au présent rapport.

2.3 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

L'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a complété les dispositions relatives aux informations fournies par les acteurs de marchés financiers sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Matmut n'est pas une entreprise d'assurance Vie et capitalisation visée à l'article L. 310-1 1° du Code des assurances. Elle n'est dès lors pas tenue de publier dans son rapport de gestion les informations requises par l'article 29 de la loi Énergie climat.

3• RÉSULTATS FINANCIERS

En 2024, nettes de réassurance, les cotisations acquises de l'exercice s'élèvent à 1 906 507 053 € (+ 8.20 % par rapport à 2023). La charge de sinistres, qui intègre la charge des autres provisions techniques et la variation de la provision pour égalisation, atteint 1 558 833 112 € (+ 3.02 % par rapport à 2023).

Les autres charges et produits du compte de résultat qui conduisent à la formation du résultat intègrent :

- les charges d'acquisition et d'administration pour 325 657 214 € (+ 0.35 % par rapport à 2023) ;
- des produits techniques nettes de charges de 1 179 195 € ;
- des produits non techniques nettes de charges pour 140 508 € ;
- un résultat financier positif de 86 403 991 € (- 27.43 % par rapport à 2023) ;
- un résultat exceptionnel défavorable de 3 665 306 € ;
- un poste « participation des salariés » pour 19 040 161 € (+ 26.70 % par rapport à 2023) ;
- une charge d'impôt sur les sociétés de 7 980 607 €.

L'ensemble de ces éléments conduit à un résultat technique bénéficiaire de 82 002 478 € et à un résultat net comptable de la Mutuelle bénéficiaire à hauteur de 79 054 347 €.

Au bilan, les fonds propres augmentent, passant de 1 141 564 692 € à 1 220 604 767 € soit une hausse de 6.92 %.

4• ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

5• ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA MATMUT ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre environnement change rapidement et les événements de l'année 2024 nous l'ont une nouvelle fois rappelé. Ces derniers soulignent toujours plus le rôle essentiel de la mission du Groupe Matmut : protéger, accompagner et construire, aujourd'hui, des solutions durables pour les sociétaires, tout en anticipant les enjeux de demain, et en renforçant les fondamentaux économiques. Ces réalités confirment l'ambition du groupe : être un assureur mutualiste complet, indépendant et souverain, agile et attractif.

En 2024, le groupe a démontré son agilité :

- en optimisant l'existant, notamment sur l'activité historique d'assurance dommages, qui représente 69% du chiffre d'affaires du groupe. Qualité de service, multi-équipement et efficacité des processus ont été au cœur des actions menées,
- en favorisant la diversification stratégique : l'assurance santé représente désormais près de 25% des activités du groupe et des efforts ont été portés sur les métiers de l'épargne,

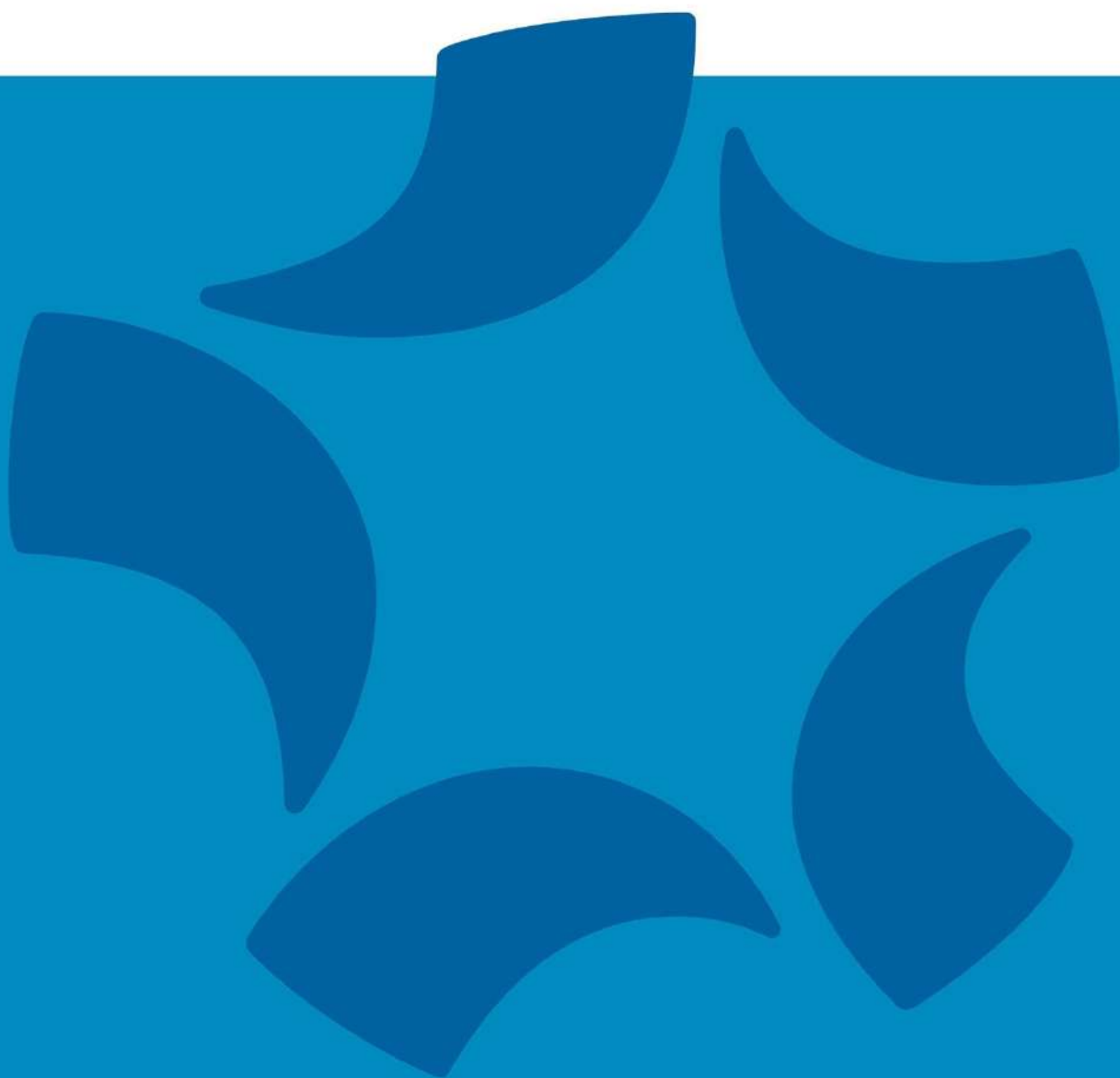
- en favorisant l'innovation et la transformation : l'intelligence artificielle commence à transformer les pratiques, avec toujours une importance forte accordée à la supervision humaine, tandis que l'amélioration du modèle d'indemnisation accélère la capacité du groupe à répondre efficacement aux sociétaires. Parallèlement, le groupe poursuit la refonte du socle technique de son système d'information.

Le Groupe Matmut se porte bien, avec des fondamentaux économiques solides, comme en témoigne la notation A2 par l'Agence Moody's.

2025 s'annonce comme une année de continuité et de renforcement, dans l'ensemble des métiers du groupe, en assurance dommages et en assurance de personnes. Le protocole d'accord avec HSBC Continental Europe en vue d'une possible acquisition de HSBC Assurances Vie (France), dont la finalisation est attendue au second semestre 2025 sera mené dans le respect du calendrier de la consultation des instances représentatives du personnel des entités concernées et de la validation par les autorités externes compétentes, notamment l'ACPR et l'Autorité de la concurrence.

2025 verra bien évidemment le démarrage des travaux d'intégration de cette nouvelle filiale. Le Groupe Matmut poursuivra également ses engagements en matière de durabilité. Il continuera à innover, à renforcer ses offres et ses services et à développer des solutions toujours mieux adaptées aux besoins des sociétaires. Il poursuivra également ses engagements, à la fois au service de la culture accessible à tous, dans la lutte contre la sédentarité et en faveur de la santé mentale. C'est ainsi que le Groupe Matmut entend allier sens et performance.

L'ambition est forte mais le Groupe Matmut a la volonté d'accompagner et de protéger chacune et chacun, avec l'objectif de contribuer, à l'échelle de ses moyens et de ses actions à un monde plus juste pour tous. Dans ce monde en mutation, les valeurs mutualistes du groupe sont plus que jamais essentielles.



Annexes

SOMMAIRE

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Compte de résultat	6
Bilan	8
Tableau des engagements reçus ou donnés	10
Annexe	11

Comptes sociaux

Chiffres en euros

31 décembre 2024

Compte de résultat technique non vie

Compte de résultat non technique

Bilan Actif

Bilan Passif

Tableau des engagements reçus et donnés

Annexe



Compte de résultat technique non vie

001 MATMUT	Période : 31 DÉCEMBRE 2024
------------	----------------------------

	Brut	Cessions	Opérations nettes 12/2024	Opérations nettes 12/2023
1 Primes acquises	2 053 997 883,67	147 490 830,65	1 906 507 053,02	1 762 084 993,27
1a Primes	2 061 090 652,33	147 490 830,65	1 913 599 821,68	1 764 756 764,57
1b Variations des primes non acquises	-7 092 768,66		-7 092 768,66	-2 671 771,30
2 Produits des placements alloués	58 806 556,19		58 806 556,19	82 763 561,82
3 Autres produits techniques	28 070 359,21		28 070 359,21	27 944 164,98
4 Charges des sinistres :	-1 633 967 681,37	-81 334 727,36	-1 552 632 954,01	-1 542 971 859,37
4a Prestations et frais payés	-1 694 675 704,50	-132 317 074,72	-1 562 358 629,78	-1 482 550 440,65
4b Charges des provisions pour sinistres	60 708 023,13	50 982 347,36	9 725 675,77	-60 421 418,72
5 Charges des autres provisions techniques	6 112 828,71		6 112 828,71	29 838 832,91
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-326 986 240,51	-1 329 026,80	-325 657 213,71	-324 531 602,62
7a Frais d'acquisition	-238 256 845,37		-238 256 845,37	-236 719 075,83
7b Frais d'administration	-88 729 395,14		-88 729 395,14	-88 623 565,44
7c Commissions reçues des réassureurs		-1 329 026,80	1 329 026,80	811 038,65
8 Autres charges techniques	-26 891 163,73		-26 891 163,73	-29 389 951,24
9 Variation de la provision pour égalisation	-12 312 987,40		-12 312 987,40	
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	146 829 554,77	64 827 076,49	82 002 478,28	5 738 139,75

Compte de résultat non technique

001 MATMUT	Période : 31 DÉCEMBRE 2024
------------	----------------------------

	12 / 2024	12 / 2023
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	82 002 478,28	5 738 139,75
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	120 369 297,42	169 162 927,83
3a Revenus des placements	78 423 698,93	109 055 435,23
3b Autres produits des placements	12 873 247,25	22 979 613,66
3c Profits provenant de la réalisation des placements	29 072 351,24	37 127 878,94
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-33 965 306,55	-50 095 798,18
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-6 334 299,99	-6 706 074,69
5b Autres charges des placements	-22 745 607,11	-38 986 854,79
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 885 399,45	-4 402 868,70
6 Produits des placements transférés	-58 806 556,19	-82 763 561,82
7 Autres produits non techniques	2 087 821,99	1 952 548,18
8 Autres charges non techniques	-1 947 314,26	-2 462 549,64
9 Résultat exceptionnel :	-3 665 305,81	-553 095,67
9a Produits exceptionnels	3 749 699,36	2 990 140,54
9b Charges exceptionnelles	-7 415 005,17	-3 543 236,21
10 Participation des salariés	-19 040 160,55	-15 028 171,35
11 Impôt sur les bénéfices	-7 980 607,00	3 458 999,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	79 054 347,33	29 409 438,10

Bilan actif

001 MATMUT	Période : 31 DÉCEMBRE 2024
------------	----------------------------

	12 / 2024	12 / 2023
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	50 849 641,49	35 993 267,54
3 Placements :	3 591 624 893,71	3 541 293 982,69
3a Terrains et constructions	346 326 000,48	361 308 273,06
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	396 717 277,56	396 347 277,56
3c Autres placements	2 848 256 728,75	2 783 284 482,94
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	324 886,92	353 949,13
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	309 132 266,56	360 114 613,92
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	309 132 266,56	360 114 613,92
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)		
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	329 511 651,26	337 340 376,81
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	74 092 356,82	66 108 733,44
6aa Primes restant à émettre	1 272 465,30	1 148 090,51
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	72 819 891,52	64 960 642,93
6b Créances nées d'opérations de réassurance	21 093 862,03	62 985 376,90
6c Autres créances :	234 325 432,41	208 246 266,47
6ca Personnel	454 143,68	218 484,68
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 352 563,95	5 012 533,10
6cc Débiteurs divers	227 518 724,78	203 015 248,69
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	70 157 108,45	55 684 198,21
7a Actifs corporels d'exploitation	53 308 459,03	46 278 383,84
7b Comptes courants et caisse	16 848 649,42	9 405 814,37
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	83 666 502,42	72 875 207,17
8a Intérêts et loyers acquis non échus	17 762 650,71	20 297 103,47
8b Frais d'acquisition reportés	13 603 440,89	13 756 656,52
8c Autres comptes de régularisation	52 300 410,82	38 821 447,18
Total de l'actif	4 434 942 063,89	4 403 301 646,34

Bilan passif

001 MATMUT

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	12 / 2024	12 / 2023
1 Capitaux propres :	1 220 604 766,64	1 141 564 692,25
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	200 000 000,00	200 000 000,00
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation	1 013 619,25	1 027 892,19
1d Autres réserves	940 536 800,06	911 127 361,96
1e Report à nouveau		
1f Résultat de l'exercice	79 054 347,33	29 409 438,10
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	2 946 448 474,85	2 993 863 570,63
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	117 676 824,31	110 584 055,65
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)		
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	2 518 581 695,21	2 579 289 718,34
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
3g Provisions pour égalisation	12 312 987,40	
3h Autres provisions techniques (vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)	297 876 967,93	303 989 796,64
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	16 999 121,17	13 973 635,72
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	4 623 984,77	12 030 977,04
7 Autres dettes :	230 086 228,96	227 366 038,87
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0,00	0,00
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	11 688 772,92	14 785 399,17
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	33 693 351,83	34 996 258,08
7e Autres dettes :	184 704 104,21	177 584 381,62
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	765 903,68	707 428,61
7ec Personnel	60 796 845,60	55 191 999,09
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	58 354 255,59	52 265 008,13
7ee Créanciers divers	64 787 099,34	69 419 945,79
8 Comptes de régularisation - Passif :	16 179 487,50	14 502 731,83
Total du passif	4 434 942 063,89	4 403 301 646,34

Tableau des engagements reçus et donnés

001 MATMUT	Période : 31 DÉCEMBRE 2024
------------	----------------------------

	12 / 2024	12 / 2023
1 Engagements Reçus	92 021 000,00	92 021 000,00
2 Engagements donnés	145 457 244,46	146 487 000,00
2a Avals, cautions, garanties	12 010 000,00	12 010 000,00
2b Actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur actifs ou revenus	133 447 244,46	134 477 000,00
2d Autres engagements donnés		
3 Nantissement des réassureurs	96 025 579,46	114 861 387,61
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance		
6 Autres val détenues pour compte tiers		
7 En cours d'inst. financiers à terme		
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT		
7a Par catégories de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e Par durée		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		

Compte de résultat technique non vie

	31/12/2024			31/12/2023
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
1 Primes acquises	2 053 998	147 491	1 906 507	1 762 085
1a Primes émises	2 061 091	147 491	1 913 600	1 764 757
1b Variations des primes non acquises	(7 093)	-	(7 093)	(2 672)
2 Produits des placements alloués	58 807	-	58 807	82 764
3 Autres produits techniques	28 070	-	28 070	27 944
4 Charges des sinistres	(1 633 968)	(81 335)	(1 552 633)	(1 542 972)
4a Sinistres et frais payés	(1 694 676)	(132 317)	(1 562 359)	(1 482 550)
4b Charges des provisions pour sinistres	60 708	50 982	9 726	(60 421)
5 Charges des autres provisions techniques	6 113	-	6 113	29 839
6 Participations aux résultats	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration	(326 986)	(1 329)	(325 657)	(324 532)
7a Frais d'acquisition	(238 257)	-	(238 257)	(236 719)
7b Frais d'administration	(88 729)	-	(88 729)	(88 624)
7c Commissions reçues des réassureurs	-	(1 329)	1 329	811
8 Autres charges techniques	(26 891)	-	(26 891)	(29 390)
9 Variation de la provision pour égalisation	(12 313)	-	(12 313)	-
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	146 830	64 827	82 002	5 738

Compte de résultat non technique

	31/12/2024	31/12/2023
1 Résultat technique de l'assurance non vie	82 002	5 738
2 Résultat technique de l'assurance vie	-	-
3 Produits des placements	120 369	169 163
3a Revenus des placements	78 424	109 055
3b Autres produits des placements	12 873	22 980
3c Profits provenant de la réalisation des placements	29 072	37 128
4 Produits des placements alloués	-	-
5 Charges des placements	(33 965)	(50 096)
5a Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	(6 334)	(6 706)
5b Autres charges des placements	(22 746)	(38 987)
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	(4 885)	(4 403)
6 Produits des placements transférés	(58 807)	(82 764)
7 Autres produits non techniques	2 088	1 953
8 Autres charges non techniques	(1 947)	(2 463)
9 Résultat exceptionnel	(3 665)	(553)
9a Produits exceptionnels	3 750	2 990
9b Charges exceptionnelles	(7 415)	(3 543)
10 Participation des salariés	(19 040)	(15 028)
11 Impôt sur les bénéfices	(7 981)	3 459
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	79 054	29 409

Bilan actif

	31/12/2024	31/12/2023
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels	50 850	35 993
3 Placements	3 591 625	3 541 294
3a Terrains et constructions	346 326	361 308
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	396 717	396 347
3c Autres placements	2 848 257	2 783 284
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	325	354
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	309 132	360 115
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres (vie)	-	-
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	309 132	360 115
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques (vie)	-	-
5i Autres provisions techniques (non-vie)	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
6 Créances	329 512	337 340
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	74 092	66 109
6aa Primes restant à émettre		
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	74 092	66 109
6b Créances nées d'opérations de réassurance	21 094	62 985
6c Autres créances :	234 325	208 246
6ca Personnel	454	218
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 353	5 013
6cc Débiteurs divers	227 519	203 015
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	70 157	55 684
7a Actifs corporels d'exploitation	53 308	46 278
7b Comptes courants et caisse	16 849	9 406
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif	83 667	72 875
8a Intérêts et loyers acquis non échus	17 763	20 297
8b Frais d'acquisition reportés	13 603	13 757
8c Autres comptes de régularisation	52 300	38 821
Total ACTIF	4 434 942	4 403 302

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
1 Capitaux propres	1 220 605	1 141 565
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	200 000	200 000
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation	1 014	1 028
1d Autres réserves	940 537	911 127
1e Report à nouveau		-
1f Résultat de l'exercice	79 054	29 409
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	2 946 448	2 993 864
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	117 677	110 584
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)		
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	2 518 582	2 579 290
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
3g Provisions pour égalisation	12 313	-
3h Autres provisions techniques (vie)	-	-
3i Autres provisions techniques (non-vie)	297 877	303 990
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	16 999	13 974
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	4 624	12 031
7 Autres dettes	230 086	227 366
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	11 689	14 785
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	33 693	34 996
7e Autres dettes :	184 704	177 584
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	766	707
7ec Personnel	60 797	55 192
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	58 354	52 265
7ee Créanciers divers	64 787	69 420
8 Comptes de régularisation - Passif	16 179	14 503
Total PASSIF	4 434 942	4 403 302

Tableau des engagements reçus et donnés

	31/12/2024	31/12/2023
1 Engagements reçus	92 021	92 021
2 Engagements donnés	145 457	146 487
2a Avals, Cautions et garanties de crédits données	12 010	12 010
2b Titres et actifs acquis avec eng de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	133 447	134 477
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
3 Nantissements des réassureurs	96 026	114 861
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appartenant à des mutuelles		
6 Autres valeurs détenues pour un compte de tiers		
7 En cours d'instruments financiers		
VENTILATION DE L'EN COURS D'IFT		
7a Par catégorie de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e Par durée		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		
Total engagements	42 589	60 395

Faits marquants, principes et méthodes d'évaluation

1. Faits marquants de l'exercice

Mesures tarifaires 2024

Fort du constat que les phénomènes climatiques (tempêtes, inondations, épisodes de grêles) sont récurrents, que l'inflation du coût des réparations auto/moto et habitation reste persistante, des hausses tarifaires dont l'amplitude varie en fonction des résultats techniques propres à chaque contrat mais aussi selon la géographie des risques couverts ont été appliquées aux contrats Auto et Habitation en 2024.

Frais IT

Depuis le 1er janvier 2024, la réglementation comptable impose l'immobilisation des développements informatiques. A ce titre, des projets informatiques ont été activés pour 17 728 K€ et un amortissement a été constaté de 236 K€.

Les frais informatiques constatés en frais généraux se trouvent diminués d'autant.

Contrôle fiscal sur les exercices 2020 à 2022

Le contrôle fiscal diligenté par la DVNI sur les exercices 2020 à 2022 s'est achevé en 2024. Les chefs de redressement acceptés ont porté principalement sur des provisions techniques et ont fait l'objet d'un redressement en base de 6 150 K€ pour l'exercice 2021 et de 4 863 K€ pour l'exercice 2022.

A ce titre, la charge d'impôts sur les sociétés y compris les intérêts de retard a été comptabilisée au cours de cet exercice pour un montant de 2 818 K€.

Deux chefs de redressement font l'objet d'une contestation et n'ont pas été provisionnés dans les présents comptes. Cette position se justifie au regard de nos arguments à faire valoir. En base, ils s'élèvent à :

- Fonds COVID versés en 2020 (rehaussement de 4 211 K€ en 2020) ;
- Provision pour risques en cours déterminée selon une méthode fiscale prenant en compte les cessions en réassurance contrairement à la réglementation comptable en vigueur (rehaussement de 2 727 K€ en 2022).

Contrôle URSSAF

Un contrôle URSSAF portant sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 a débuté en mars 2024. Ce contrôle est toujours en cours et à ce stade, une provision pour risques de 2 949 K€ et une dette certaine de 498 K€ ont été comptabilisées au 31 décembre 2024.

Périmètre d'intégration fiscale

Au 1^{er} janvier 2024, la SCI Palais des Congrès a intégré le périmètre de l'intégration fiscale Matmut. La SCI PDC1 en est sortie suite à sa dissolution (société sans activité).

Augmentation du capital de Matmut Innovation

En juin 2024, Matmut a souscrit en intégralité à l'augmentation de capital émise par Matmut Innovation pour un montant de 7 000 K€ (700 000 actions au prix de souscription de 10 €).

2. Référentiel, principes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, actualisé des règlements 2016-12, 2018-08, 2019-07, 2020-11 et 2023-04.

A défaut de dispositions spécifiques prévues dans ce règlement, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général sont applicables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1 Postes de bilan

3.1.a Actif

Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels d'exploitation sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition).

Ce poste comprend essentiellement :

- Des logiciels acquis par l'entreprise qui font l'objet d'un amortissement sur 5 ans depuis le 1er janvier 2017.
- Des développements informatiques internes excédant 150 jours / homme qui font l'objet d'un amortissement sur 5 ans. Ces derniers sont immobilisés à compter du 1er janvier 2024. Le règlement N° 2023-05 du 10 novembre 2023, modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général impose pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, l'enregistrement des solutions informatiques en immobilisations incorporelles lorsqu'elles sont porteuses d'avantages économiques futurs pour l'entité et sont utilisées sur plus d'un exercice.

- Des droits au bail qui font l'objet d'un provisionnement lorsque la valeur d'expertise est inférieure au prix d'acquisition. Au 31 décembre 2024, une dépréciation a été comptabilisée pour 11 753 K€.
- Un dépôt de marque « Logotype Matmut » intervenu en mai 2003 et amorti en linéaire sur 5 ans.
- Un dépôt de marque « MATMUT ATLANTIQUE » intervenu en décembre 2016 et amorti en linéaire sur 5 ans.
- Un dépôt de marque « MATMUT » intervenu en janvier 2023 et amorti en linéaire sur 5 ans.
- Un fonds de commerce correspondant au mali de fusion suite à l'absorption de Matmut Assurances.
- Un fonds de commerce correspondant à des contrats forfaitaires apportés par Inter Mutuelles Entreprises.
- Un fonds de commerce correspondant à des contrats « fonctionnaires » apportés par AMF Assurances.

Terrains et constructions

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (y compris les frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

L'actif immobilier se décompose en 2 grandes catégories :

- Les immeubles d'exploitation :
 - Bureaux
 - Siège
 - Entrepôts
- Les immeubles de placement :
 - Logements
 - Centres commerciaux
 - Bureaux

En application des règlements ANC 2014-03, les immeubles sont répartis par composants, amortis linéairement sur les durées suivantes :

Terrain	N/A
Structure	50 ans
Toiture	30 ans
Menuiseries extérieures	30 ans
Lots techniques	20 ans
Détection/Protection incendie	20 ans
Vitrines	20 ans
Ravalement de façades	20 ans
Ascenseurs	20 ans
Agencements	15 ans
Aménagements extérieurs	15 ans

Conformément aux dispositions de l'article R343-11 du Code des Assurances, la valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement à l'exception des biens acquis depuis moins de 5 ans. Les biens acquis depuis moins de 5 ans sont valorisés au prix d'acquisition du terrain et au coût de construction, valeur actualisée annuellement par un expert.

Sociétés civiles immobilières

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation des SCI est déterminée à partir de la formule suivante :

Fonds propres de la SCI plus la valeur d'expertise moins la valeur nette comptable de ses actifs. L'ensemble de ce calcul est proratisé en fonction du nombre de parts détenues par Matmut.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur prix de revient y compris les frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions...).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Cependant si une valeur plus économique est disponible (prix de transaction, évaluation par un cabinet externe), cette dernière sera privilégiée.

Une provision est constituée dès que son évaluation est inférieure d'au moins 20% à son prix de revient.

Autres Placements

Les placements financiers sont enregistrés à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition). Les obligations sont inscrites à leur valeur pied de coupon.

Actifs amortissables (R343-9)

Conformément à l'article 122-1 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe est amortie et rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement (surcote/décote).

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Autres actifs (R343-10)

En fin d'exercice, les valeurs de réalisation des actions et autres titres à revenu variable sont déterminées selon les règles définies à l'article R343-11 du Code des Assurances, sur la base des dernières cotations ou derniers prix de rachat publiés.

Elles peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Cependant si une valeur plus économique est disponible (prix de transaction, évaluation par un cabinet externe), cette dernière sera privilégiée.

Les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement (SICAV et FCP), sont valorisées au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire. Pour les fonds communs de placement à risque dont la valeur de réalisation peut présenter des incertitudes, la méthode de valorisation retenue est la dernière valeur liquidative attestée.

Instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme sont enregistrés conformément au règlement n°2002-09 modifié du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le code des assurances.

Les instruments financiers détenus ont pour objectif de maintenir un rendement financier. Ils sont amortis linéairement jusqu'à leur date d'échéance.

Méthode générale pour la détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable

Placements mobiliers

Le montant total des provisions pour dépréciation des placements mobiliers s'élève à 31 384 K€ au 31 décembre 2024.

Une provision pour dépréciation durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif mentionné à l'article R.343-10 du Code des Assurances présente au 31 décembre de l'année une moins-value latente de plus de 20% en continu sur une période de six mois.

La PDD calculée représente l'écart entre le prix de revient du titre et sa valeur de recouvrement estimée à un horizon de détention donné.

En effet, pour chaque valeur sujette à provision, un potentiel d'appréciation raisonnable à moyen terme est estimé permettant de définir, en fonction du profil de chaque titre, la valeur de recouvrement qui sera prise en compte dans le calcul de cette provision. Ce potentiel est estimé en fonction d'un horizon de détention et des performances annuelles anticipées.

Lorsqu'un titre était déjà provisionné à la clôture précédente et que son cours actuel n'a pas encore atteint sa valeur de recouvrement, la PDD est conservée. Si le cours a dépassé sa valeur de recouvrement, la PDD est ajustée au montant de la moins-value latente résiduelle.

L'approche utilisée pour déterminer la valeur recouvrable de notre participation dans l'entité Cardif IARD (détention de 34%) est celle d'un modèle DCF (Discounted Cash Flow) consistant à actualiser les flux de trésorerie futurs (extrapolés à partir des RNAI affichés dans le BP 5 ans 2024-2028 communiqué par la Direction Financière de Cardif IARD) au taux de rendement exigé par les créanciers et/ou actionnaires. Cardif IARD est une « start-up », qui a démarré son activité lors de l'exercice 2019, qui deviendra « Scale-up » à partir de l'exercice 2025, année potentielle d'atteinte du break-even et de passage de la courbe en J. Cela rend une valorisation par la méthode patrimoniale Quote-part Fonds Propres inopérante. L'entité reste jeune (cinq exercices sociaux pleins depuis le lancement de la commercialisation des produits en mai 2018).

La valorisation est établie à horizon 2031 compte tenu de l'extension de cinq années supplémentaires du partenariat Matmut/BNP-Cardif IARD, annulant la perspective d'une cession de notre participation à horizon 2027.

Cette approche DCF est considérée comme la méthode la plus pertinente pour évaluer un actif ou une entreprise en croissance car elle intègre :

- Les perspectives de croissance de l'entité et sa trajectoire opérationnelle ;
- Ses niveaux de rentabilité prévus ;
- Le taux de rendement exigé par les investisseurs étant donné les niveaux de risques systémiques et idiosyncratiques de l'entreprise.

Pour ce faire, nous avons retenu les hypothèses suivantes :

- En considérant un coût des fonds propres de 9.08 % (en cohérence avec le « CoC » (Cost of Capital) préconisé dans Solvabilité II), et un coût de la dette de 2% (communiqué par la Direction Financière de Cardif IARD), nous obtenons un CMPC (WACC) de 6.60% ;

Ce calcul du CMPC est obtenu par la prise en compte d'une prime de risque de 5.50% (Moyenne 100 ans de la prime de risque de l'indice CAC40), un beta sectoriel désendetté de 1.11x, un taux sans risque de 2.95% (OAT10Y) et un taux d'imposition de 25.80% ;

- Taux de croissance à l'infini : il est égal à 2,5% en cohérence avec ce qui est généralement retenu par les analystes financiers pour une entreprise Start-Up/Scale Up. En outre, il est souvent recommandé de calquer le taux de croissance à l'infini avec le niveau d'inflation moyen attendu dans le pays où exerce l'entreprise. En France, d'après les anticipations de retour à la moyenne de l'inflation anticipée évoquée par la BCE et la Banque de France, le niveau d'inflation de 2.5% est cohérent.

La valorisation de notre QP Matmut, obtenue par notre modèle interne DCF, en utilisant les paramètres mentionnés ci-dessus, s'affiche à 147.37M€. Cette Juste Valeur de Marché (JVM) est à comparer à un Prix de Revient Total (PRT) de 119.49M€, incluant les deux augmentations de capital de l'année 2022 (Mai 2022 + Décembre 2022) auxquelles le groupe Matmut a participé à hauteur de sa Quote-Part. Ce PRT est stable en 2024 compte tenu de l'absence d'augmentation de capital initiée par Cardif IARD.

Placements immobiliers

Biens immobiliers de placement détenus en direct :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif immobilier présente une valeur nette comptable minorée de 20% supérieure à sa valeur d'expertise. Toutefois, la minoration de 20% ne s'applique pas aux biens pour lesquels une cession à court ou moyen terme est envisagée.

La PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et le maximum de la valeur de rendement ou de la valeur d'expertise du bien.

Sociétés civiles immobilières de placement :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI est inférieure au prix d'achat de la part sociale minoré de 20%.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'expertise des immeubles moins valeur nette comptable des immeubles. Une valeur recouvrable peut également être retenue si cela est pertinent.

La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

Biens immobiliers d'exploitation :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque pour un actif immobilier, il est survenu un événement de nature à déprécier le bien (dégradation physique ou de l'environnement du bien).

Dans cette situation, la PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'expertise du bien.

Dans les autres cas, la valeur nette comptable est supposée égale à la valeur d'usage.

Il n'est donc pas constaté de PDD.

Sociétés civiles immobilières d'exploitation :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI d'exploitation est inférieure au prix d'achat de la part sociale.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'usage des immeubles (supposée égale à la valeur nette comptable sauf pour des biens qui auraient subi une dégradation physique ou de leur environnement) moins valeur nette comptable des immeubles.

La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Dans le cadre de la réassurance, les engagements des affaires acceptées peuvent être représentés par les réassureurs en dépôts espèces.

Dans ce cas, la cédante alloue un intérêt annuel calculé à partir de la date de versement de ce dépôt.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition).

Ils sont amortis selon les durées et les modes suivants :

	Durée	Mode
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Autre matériel	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	Linéaire
Enseigne et store	8 à 10 ans	Linéaire
Autre agencement et installation	5 à 20 ans	Linéaire

Comptes de banque

Les comptes de banque sont inscrits au bilan pour leur solde en date d'opération.

Les soldes débiteurs sont portés à l'actif au poste « Comptes Courants et Caisse ».

Les soldes créditeurs figurent au passif au poste « Dettes envers les établissements de crédit ».

Comptes de régularisation Actif

Frais d'acquisition reportés

Conformément aux dispositions de l'article 151-1 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice est inscrite à l'actif.

3.1.b Passif

Capitaux propres

Réserve de capitalisation

Depuis le 1er janvier 2016, les sociétés d'assurance non vie ne sont plus concernées par cette réserve.

Subventions d'investissement

Néant.

Provisions techniques

Ces provisions sont calculées avant déduction de la part à la charge des réassureurs, qui figure à l'actif du bilan.

Provisions pour primes non acquises

Prévues par l'article R343-7 du Code des Assurances, ces provisions constatent la part de primes émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations.

Conformément aux dispositions de l'article 143-5 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, elles sont calculées contrat par contrat, prorata temporis sur 365 jours.

Les frais d'acquisition relatifs à ces primes non acquises sont inscrits à l'actif au poste « Frais d'acquisition reportés ».

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer sont prévues à l'article R343-7 du Code des Assurances et représentent l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût futur de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture, déclarés ou non, ainsi que des frais de gestion correspondants.

Tous les sinistres déclarés sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres survenus mais non encore déclarés à la date de l'inventaire sont estimés à partir de méthodes statistiques.

L'évolution du coût des sinistres déclarés au cours d'exercices antérieurs est prise en compte dans la charge des sinistres de l'exercice selon la maille exercice de survenance.

Les provisions intègrent une estimation de dossiers « Sécheresse ». En raison de la nature même de ces dossiers et notamment de l'état de catastrophe naturelle à obtenir pour verser une indemnisation, il est difficile d'estimer précisément notre engagement. La sécheresse 2024 a été estimée sur la base de modélisations avec prise en compte d'un taux de prudence.

La prévision des recours à encaisser s'appuie sur une analyse des cadences de réception de fonds et une estimation des taux de recours à l'ultime.

Les frais de gestion provisionnés sont estimés par application de la méthode dite de New-York recommandée par l'ACPR. Ainsi, pour leur calcul, il est appliqué aux provisions pour sinistres et aux prévisions de recours à l'inventaire un taux de frais de gestion. Celui-ci est déterminé en rapportant les frais de gestion sinistres aux paiements et aux recours encaissés. Il est ensuite corrigé d'un coefficient d'abattement afin d'éliminer les frais liés à l'ouverture des dossiers portant sur les IBNER.

Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Sans objet.

Provision pour égalisation

Prévue à l'article R343-7 du Code des Assurances, cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels (catastrophes naturelles et autres éléments naturels).

Evolution du décret n°2024-523 du 7 juin 2024 relatif au règle de comptabilisation de la provision pour égalisation :

Ce décret s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. Il modifie l'article 16 A de l'annexe II au code général des impôts et les articles R. 343-7 et R. 343-8 du code des assurances.

Les changements portent d'une part,

- Sur le calcul de la dotation à la provision pour égalisation qui est désormais porté à 90% du bénéfice technique pour les risques CATNAT et AEN (contre 75 % précédemment),
- Et d'autre part, sur la limite du montant global de cette provision qui ne peut excéder, par rapport au montant des primes ou cotisations, nettes d'annulation et de réassurance, émises au cours de l'exercice à :
 - 500 % pour les risques dus à la garantie légale des catastrophes naturelles (évolution suite à ce décret, précédemment 300%);
 - 300 % pour les autres risques dus à des éléments naturels (pas d'évolution).

Autres provisions techniques

Provisions mathématiques des rentes

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances et à l'article 143.2 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, ces provisions représentent la valeur actuelle des engagements de l'entité en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Les provisions sont calculées selon une méthode déterministe, à partir de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 60% du TME (taux moyen sur les 24 mois précédents la clôture) majoré de 10 point de base et plafonné à 4%.

Au 31 décembre 2024, ce calcul aboutit à 1.92%.

Pour les rentes dites « Hors Loi de 1974 », pour lesquelles les majorations restent à la charge de l'entité, un taux de majoration de 2.00% est également appliqué.

Le montant obtenu est majoré d'un taux de frais au titre des frais futurs de gestion. Ce taux de frais correspond aux frais de gestion spécifiques au service des rentes projetés suivant la durée du portefeuille des rentes. Les frais de gestion futurs projetés sont actualisés au même taux sans hypothèse d'inflation future.

Provision pour risques en cours

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances, cette provision est destinée à couvrir l'excédent de la charge estimée des sinistres (augmentée des frais d'acquisition et d'administration) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs à des contrats conclus avant cette date, par rapport aux provisions pour primes non acquises relatives à ces mêmes contrats.

Le calcul est effectué par catégorie ministère.

Lorsque le rapport Sinistres (y compris frais) / Primes excède 100% pour l'exercice, une provision pour risques en cours est calculée en appliquant la part du taux qui excède 100% au montant de la provision pour primes non acquises correspondante.

Provision pour risque d'exigibilité

Conformément aux dispositions de l'article R343-5 du Code des Assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10 du même référentiel, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

La dotation est constituée :

- Pour le tiers du montant de la moins-value latente nette globale constatée, lorsque l'entreprise, avant dotation à la provision pour risque d'exigibilité, satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité ;
- Pour l'intégralité du montant de la moins-value dans les autres cas.

Le cours de référence pour le calcul des plus ou moins-values latentes correspond au cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date.

L'article R343-6 du Code des Assurances permet l'étalement de la dotation à la provision pour risque d'exigibilité sur un maximum de 8 ans.

Cette durée correspondant peu à la duration du passif de l'entité, le principe d'étalement par tiers a été conservée.

Provisions réglementées

Aucune provision réglementée n'est dotée.

Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques

Dans le cadre de la réassurance, les engagements des affaires cédées peuvent être représentés par les réassureurs en dépôts espèces. Dans ce cas, la cédante alloue un intérêt annuel calculé à partir de la date de versement de ce dépôt.

3.2 Postes du compte de résultat

Primes

Les primes acquises correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulations, et corrigées de la variation des primes à émettre, nettes d'annulations.

Les primes à émettre et les primes à annuler sont destinées à faire face aux émissions et annulations de primes intervenues après la clôture de l'exercice, et concernant les exercices N et antérieurs. Elles sont évaluées statistiquement sur la base de l'historique des émissions et des annulations, à partir de méthodologies déterministes.

Allocation des produits de placement

Une quote-part du résultat net de la gestion des placements est transférée au compte de résultat technique au prorata de la part des provisions techniques, nettes de réassurance, dans le total représenté par les capitaux propres, les provisions et les provisions techniques.

Sinistres

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance.

Les prestations et frais payés, nets de recours encaissés, comprennent les règlements effectués au cours de l'exercice et les frais généraux nécessaires à la gestion des sinistres.

Règles d'imputation des charges par destination

Les frais généraux sont ventilés par destination selon les principes suivants :

- Les charges qui concernent une seule destination sont imputées directement ;
- Les charges qui concernent plusieurs destinations sont imputées sur la base de clefs de répartition basées sur des critères quantitatifs, appropriés et contrôlables ;
- Les charges qui ne sont imputables à une destination ni directement, ni par l'application d'une clef de répartition, sont imputées au poste « Autres charges techniques ».

Les frais généraux sont constitués de :

- Charges directes ;
- Charges facturées par certaines entités du Groupe : Matmut, Inter Mutuelles Entreprises, Matmut Protection Juridique, Matmut Mutualité, Matmut Patrimoine, SGAM Matmut, Mutuelle Ociane Matmut.

Ces charges refacturées correspondent au coût des prestations mises à disposition pour le compte des entités. Ces prestations intègrent les moyens matériels et humains en matière de :

- Services métiers (gestion des sinistres, gestion des contrats ...) ;
- Services support (notamment relevant des Directions Comptabilité /Finances, Ressources Humaines et Relations Sociales, Informatique, Moyens Généraux et Immeubles).

Les frais sont facturés sur la base d'unités d'œuvre représentatives de l'activité correspondantes.

Frais d'acquisition et d'administration

Les frais d'acquisition représentent les frais de fonctionnement des services de production. Ils sont présentés nets de frais d'acquisition reportés (inscrits à l'actif au poste « Comptes de Régularisation »).

Les frais d'administration englobent les frais de fonctionnement des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance, ainsi que le coût de recouvrement des cotisations et les frais de contentieux liés.

Réassurance

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités en vigueur.

Produits des placements

Les revenus des placements comprennent les intérêts et les loyers de l'exercice (y compris les chargements nets effectués au titre de la prime / décote), ainsi que les dividendes perçus au cours de l'exercice.

La fraction correspondant aux intérêts et loyers courus est inscrite pour contrepartie à l'Actif en « Compte de Régularisation ».

Les plus ou moins-values provenant de la réalisation des valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode Premier Entré – Premier Sorti (FIFO). Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

3.3 Engagements hors bilan

L'entité a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

Les titres reçus en nantissement des réassureurs sont notamment inscrits en engagements hors bilan pour leur valeur au cours de bourse à la date de clôture de l'exercice.

3 - 4. Dérogation aux principes généraux

Néant.

4- Comparabilité des comptes

4 - 1. Changements de méthode

A compter du 1^{er} janvier 2024 et conformément à la réglementation, des frais de développements informatiques ont été comptabilisés (Cf. 3.1.a Actifs corporels d'exploitation).

4 - 2. Changements de présentation des comptes

Néant.

4 - 3. Changements d'estimation, de modalités d'application ou d'options fiscales

Néant.

Informations sur les postes du bilan

Chiffres en milliers d'euros

1 - 1 Mouvements ayant affecté divers éléments de l'actif

1 - 1a. Actifs incorporels

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement					
Frais de développements informatiques		2 258		0	2 258
Frais de développements informatiques - en cours		15 470		0	15 470
Dépôts de marques	47			0	47
Droit au bail	12 978			0	12 978
Fonds de commerce	27 823			0	27 823
Logiciels	18 114	514		450	19 077
Avances et acomptes sur logiciels	450	0		-450	0
Autres immobilisations					
TOTAL	59 412	18 242	0	0	77 653
Amortissements	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions pour sorties d'éléments d'actif	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement					
Frais de développements informatiques		236		0	236
Dépôts de marques	38	3		0	41
Droit au bail					
Fonds de commerce					
Logiciels	11 908	2 866		0	14 774
Autres immobilisations					
TOTAL	11 945	3 106	0	0	15 051
Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations reprises de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement					
Frais de développements informatiques					
Frais de développements informatiques - en cours					
Dépôts de marques					
Droit au bail	11 473	403	123	0	11 753
Fonds de commerce					
Logiciels					
Avances et acomptes sur logiciels					
Autres immobilisations					
TOTAL	11 473	403	123	0	11 753
Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice			
Frais d'établissement					
Frais de développements informatiques		17 492			
Dépôts de marques	9	6			
Droit au bail	1 505	1 226			
Fonds de commerce	27 823	27 823			
Logiciels	6 206	4 303			
Avances et acomptes sur logiciels	450	0			
Autres immobilisations					
TOTAL	35 993	50 850			

1 - 1b. Terrains et constructions

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Terrains bâtis	29 898	-	329	-	29 569
Constructions achevées	444 892	280	2 342	104	442 935
Constructions en cours	12 430	6 375	-	(2 924)	15 881
Parts de SCI non cotées	115 168	-	-	(0)	115 168
TOTAL	602 389	6 655	2 671	(2 821)	603 553
Amortissements	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions pour sorties d'éléments d'actif	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Constructions achevées	220 713	15 090	1 834	0	233 968
TOTAL	220 713	15 090	1 834	0	233 968
Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Terrains bâtis	-	-	-	-	-
Constructions achevées	1 004	377	105	(0)	1 275
Constructions en cours	-	-	-	-	-
Parts de SCI non cotées	19 364	2 619	-	(0)	21 984
TOTAL	20 368	2 996	105	(0)	23 258
Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice			
Terrains bâtis	29 898	29 569			
Constructions achevées	223 176	207 692			
Constructions en cours	12 430	15 881			
Parts de SCI non cotées	95 803	93 184			
TOTAL	361 308	346 326			

1 - 1c. Titres de propriété sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	203 811	-	-	-	203 811
Matmut Patrimoine	1 555	-			1 555
Matmut Vie	45 949	-		-	45 949
Inter Mutuelles Entreprises	18 656	-			18 656
Matmut Protection Juridique	7 353	-			7 353
Matmut & Co.	71 173	-			71 173
Matmut Location Véhicules	5 050	-			5 050
Matmut Private Equity	25 850	-			25 850
Matmut Immobilier	28 225	-			28 225
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	184 543	-	-	-	184 543
Cardif IARD	119 493	-		-	119 493
Inter Mutuelles Assistance	63 770	-		-	63 770
Matmut Développement	1 279	-			1 279
TOTAL	388 354	-	-	-	388 354

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	-	-	-	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	203 811	203 811
Matmut Patrimoine	1 555	1 555
Matmut Vie	45 949	45 949
Inter Mutuelles Entreprises	18 656	18 656
Matmut Protection Juridique	7 353	7 353
Matmut & Co.	71 173	71 173
Matmut Location Véhicules	5 050	5 050
Matmut Private Equity	25 850	25 850
Matmut Immobilier	28 225	28 225
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	184 543	184 543
Cardif IARD	119 493	119 493
Inter Mutuelles Assistance	63 770	63 770
Matmut Développement	1 279	1 279
TOTAL	388 354	388 354

1 - 1d. Bons, obligations et créances de toutes natures sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	7 500	-	-	493	7 993
Matmut Protection Juridique	7 500				7 500
Sgam Matmut				493	493
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	493	370	-	(493)	370
Sgam Matmut	493			(493)	-
BTW Santé		370			370
TOTAL	7 993	370	-	-	8 363

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	-	-	-	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	7 500	7 993
Matmut Protection Juridique	7 500	7 500
Sgam Matmut	-	493
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	493	370
Sgam Matmut	493	-
BTW Santé	-	370
TOTAL	7 993	8 363

1 - 2 Placements autres que ceux visés au 1 - 1

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	60 978	82 918
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3.)	457 235	353 951
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	335 935	512 113
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 952 279	1 921 053
5. Prêts	8 517	9 606
6. Dépôts et cautionnement en espèces et autres placements	354	325
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte		
TOTAL	2 815 299	2 879 966

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 322	186	108	2 400
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3.)	2 128	430	650	1 908
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	22 711		135	22 576
5. Prêts	4 500	-	-	4 500
6. Dépôts et cautionnement en espèces et autres placements	-	-	-	-
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte				
TOTAL	31 661	616	893	31 384

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	58 656	80 518
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3.)	455 108	352 042
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	335 935	512 113
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 929 568	1 898 477
5. Prêts	4 017	5 106
6. Dépôts et cautionnement en espèces et autres placements	354	325
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-
TOTAL	2 783 638	2 848 582

1 - 3 Instruments financiers à terme

1 - 3 Instruments financiers à terme

	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Stratégie de rendement	-	-

1 - 4 Etat récapitulatif de l'ensemble des placements et instruments financiers à terme inscrits au bilan

NATURE DES PLACEMENTS	2024			2023		
	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - Placements et Instruments Financiers à Terme (IFT) (Détails des postes 3 et 4 de l'actif et des IFT)						
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	603 553	346 326	554 814	602 389	361 308	566 308
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	472 135	469 735	720 763	449 825	447 504	723 928
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4)	353 951	352 042	383 054	457 235	455 108	474 566
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	512 113	512 113	525 491	335 935	335 935	341 905
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	1 928 553	1 915 799	1 716 524	1 959 779	1 943 548	1 746 508
6 Prêts hypothécaires						
7 Autres prêts et effets assimilés (dont prêts d'actions)	9 606	5 106	5 106	8 517	4 017	4 017
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	325	325	325	354	354	354
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèce, et autres placements	-	-	-	-	-	-
10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte						
- Placements immobiliers	-	-	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
11 Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
12 Prêts d'actions	0	0	0	0	0	0
13 Total des lignes 1 à 12	3 880 236	3 601 447	3 906 077	3 814 035	3 547 774	3 857 586
a) dont :						
Placements évalués selon l'article R.343-9 et IFT rattachés	1 704 305	1 715 602	1 556 153	1 735 531	1 743 136	1 576 175
Placements évalués selon l'article R.343-10 et IFT rattachés	2 175 931	1 885 845	2 349 924	2 078 504	1 804 637	2 281 411
Placements évalués selon l'article R.343-13 et IFT rattachés	-	-	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
b) dont :						
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	3 869 292	3 595 004	3 898 271	3 804 151	3 542 390	3 850 927
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 338	1 338	2 700	1 367	1 367	2 642
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	-	-	-	-	-	-
Autres affectations ou sans affectation	9 606	5 106	5 106	8 517	4 017	4 017
c) dont :						
Placements et IFT dans l'OCDE	3 880 236	3 601 447	3 906 077	3 814 035	3 547 774	3 857 586
Placements et IFT hors OCDE	-	-	-	-	-	-
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	31 366	31 366	31 366	34 054	34 054	34 054
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance						

Correspondance entre le bilan et l'état récapitulatif des placements :

	2024	2023
BILAN / Placements en valeur nette (lignes 3 et 4)	3 591 625	3 541 294
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	26 002	20 982
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	(16 179)	(14 503)
Autres instruments financiers	-	-
ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS / Placements en valeur nette	3 601 447	3 547 774

Informations relatives aux terrains et constructions :

	2024	2023
Immeubles d'exploitation		
Immeubles (droits réels)	143 576	156 366
Parts de sociétés immobilières non cotées	38 509	38 509
Parts de sociétés foncières non cotées		
Total immeubles d'exploitation	182 085	194 875
Immeubles de placement		
Immeubles (droits réels)	109 566	109 139
Parts de sociétés immobilières non cotées	54 675	57 294
Parts de sociétés foncières non cotées		
Total immeubles de placement	164 241	166 433
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	346 326	361 308
Dont :		
Acomptes relatifs aux immeubles d'exploitation	4 284	5 280
Acomptes relatifs aux immeubles de placement	11 597	7 150
Total des acomptes inclus dans les placements immobiliers	15 881	12 430

1 - 5 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

CRÉANCES AU 31/12/2024	Total au bilan	Part à - d'1 an	Part de 1 à 5 ans	Part à + de 5 ans
Primes restant à émettre	1 272	1 272		
Autres créances d'opérations d'assurance directe	72 820	72 820		
Créances nées d'opérations de réassurance	21 094	21 094		
Autres créances	234 325	67 799	166 527	-
TOTAL	329 512	162 985	166 527	-
31/12/2023	337 340	205 374	131 967	

DETTES AU 31/12/2024	Total au bilan	Part à - d'1 an	Part de 1 à 5 ans	Part à + de 5 ans
Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	4 624	4 624		
Autres dettes	230 086	229 320	766	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-		
Dettes nées d'opérations de réassurance	11 689	11 689		
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers des établissements de crédit	33 693	33 693		
Autres dettes	184 704	183 938	766	
TOTAL	234 710	233 944	766	
31/12/2023	239 397	238 690	707	

1 - 6 Informations relatives aux filiales et participations

Liste des Filiales et participations

Filiales

NOM et adresse du Siège Social	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Total Capitaux Propres	Quote-part du capital détenue	Titres Bruts	Provisions	VNC	Prêts et avances consentis par la sté et non encore remboursés	Résultat	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Matmut Vie SA - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2024)	35 888	148 192	184 079	72,72%	45 949		45 949		6 029	
Inter Mutuelles Entreprises SA - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2024)	22 763	51 323	74 086	60,00%	18 656		18 656		32	
Matmut Protection Juridique SA - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2024)	7 500	26 412	33 912	96,00%	7 353		7 353		3 732	4 800
Matmut & Co - 66 rue de Sotteville 76100 Rouen (Exercice 2024)	66 015	7 485	73 500	100,00%	71 173		71 173		2 702	
Matmut Locations Véhicules SA - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2024)	5 050	5 617	10 667	100,00%	5 050		5 050		112	283
Matmut Patrimoine - 66 rue de Sotteville 76100 Rouen (Exercice 2024)	1 550	743	2 293	100,00%	1 555		1 555		548	
Matmut Private Equity (MPE) - 49 bis, rue Renaudel 76100 ROUEN (Exercice 2024)	35 090	5 620	40 710	73,67%	25 850		25 850		1 056	
Matmut Immobilier - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2024)	28 225	-8 671	19 554	100,00%	28 225		28 225		-64	
MATMUT Développement SAS - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2024)	1 000	-79	921	100,00%	1 279		1 279		-494	
MATMUT INNOVATION SAS - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2024)	13 100	-1 172	11 928	100,00%	12 980		12 980		-1 430	
AV INVEST A - 6, rue Yves Toudic 75010 PARIS (Exercice 2023)	50	2 276	2 327	59,52%	30		30		-13	
GIE MATMUT SERVICES - 66 Rue de Sotteville 76100 Rouen (Exercice 2023)	100		100	67,00%	67		67			
	216 331	237 745	454 076		218 167	0	218 167	0	12 211	5 083

Participations

NOM et adresse du Siège Social	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Total Capitaux Propres	Quote-part du capital détenue	Titres Bruts	Provisions	VNC	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultat	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
CARDIF IARD SA - 1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS (Exercice 2023)	6 817	81 204	88 021	34,00%	119 493		119 493		-10 070	
INTER MUTUELLES ASSISTANCE SA - 118, Avenue de Paris - B.P. 8000 79033 NIORT Cedex 09 (Exercice 2023)	55 383	176 066	231 449	27,41%	63 770		63 770		-5 936	
D' ARVA SA - 245, Rue du Stade - BP 98732 Chauray 79027 Niort Cedex 9 (Exercice 2023)	6 680	17 147	23 827	11,18%	443		443		832	
ESFIN SA - 2, Place des Vosges - Immeuble Lafayette - La Défense 5 92400 COURBEVOIE (Exercice 2023)	44 493	7 645	52 138	10,87%	5 489		5 489		835	55
FONCIERE HOSPI GRAND OUEST SAS - 29, Quai François Mitterand 44000 NANTES (Exercice 2023)	100 079	2 289	102 368	10,00%	10 011		10 011		1	
ICE OPPORTUNITY - 9-11 Rue du docteur Lancereaux 75008 PARIS (Exercice 2023)	10 650	-1 925	8 725	32,97%	3 824	967	2 858		2 302	
OFIVALMO PARTENAIRES - 22, Rue Vernier 75017 PARIS (Exercice 2024)	5 128	34 035	39 163	18,77%	997		997		2 621	188
PROTIUM - 9-11 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS (Exercice 2023)	4 515		4 515	38,76%	1 750		1 750			
BTW SANTE - 9/11, Rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS (Exercice 2023)	1 304	-558	746	33,33%	435	186	249		-351	
	235 050	315 902	550 952		206 213	1 153	205 060	0	-9 766	243

Liste des entreprises dont Matmut est l'associé indéfiniment responsable :

Dénomination	Siège social	Forme juridique
Société civile de portefeuille MPE	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCP
SCI LOCATO	14, Rue Colbert - 56100 Lorient	SCI
SCI Palais de la Mutualité	255, Rue de Vaugirard - 75015 Paris	SCI
GIE M'TIO	200, avenue Salvador Allende - 79000 Niort	GIE
GIE Gestion de l'Assurance et de la Réassurance des Risques Attentats et Actes de Terrorisme (GAREAT)	1, Rue Jules Lefebvre - 75009 Paris	GIE
GIE Groupement d'Assureurs Français pour l'identification, la recherche et la récupération (ARGOS)	1, Rue Jules Lefebvre - 75009 Paris	GIE
SCI Lancereaux	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI
SCI MPI	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI
NAVIMUT	43 rue de Liège 75008 Paris	GIE
SCI du Palais des Congrès	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI
SCI Galvani	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI
GIE Matmut Services	66, rue de Sotteville - 76100 Rouen	GIE
SCI La Filature	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI
GIE Inter Mutuelle Habitat	118, avenue de Paris - 79 000 Niort	GIE

1 - 7 Créances et dettes avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

POSTES DU BILAN		Au 31 décembre 2024		
		Avec les entreprises liées	Avec les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total
ACTIF				
6	Créances	63 941	116 263	180 205
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe (1)	-	-	-
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	-	30	30
6c	Autres créances	63 941	116 234	180 175
6d	Capital appelé non versé	-	-	-
PASSIF				
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	-	-	-
7	Autres dettes	3 358	7 515	10 873
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	-	7 499	7 499
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
7e	Autres dettes	3 358	16	3 374

POSTES DU BILAN		Au 31 décembre 2023		
		Avec les entreprises liées	Avec les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total
ACTIF				
6	Créances	146 042	8 964	155 006
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe (1)	-	-	-
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	-	255	255
6c	Autres créances	146 042	8 709	154 751
6d	Capital appelé non versé	-	-	-
PASSIF				
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	-	-	-
7	Autres dettes	3 260	14 336	17 596
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	-	14 336	14 336
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
7e	Autres dettes	3 260	-	3 260

(1) Aucune entreprise n'exerce une activité d'intermédiaire d'assurance

1 - 8 Passifs subordonnés

Néant.

1 - 9 Composition de l'actionnariat

Sans objet.

1 - 10 Mouvements des fonds propres, ventilation des réserves, réévaluations

	Situation en début d'exercice	Affectation du résultat de l'exercice passé	Distribution de dividendes	Autres mouvements de l'exercice	Situation en fin d'exercice
1a Fonds d'établissement ou capital social	200 000				200 000
1b Primes liées au capital social					
1c Ecart de réévaluation	1 028	-	-	(14)	1 014
1d Autres réserves	911 127	29 409			940 537
Dont : Réserves indisponibles					
Réserves statutaires ou contractuelles	693 923				693 923
<i>Réserve de sécurité</i>	693 923				693 923
Réserves de solvabilité					
Réserves réglementées					
<i>Réserve des plus values nettes long terme</i>					
<i>Réserve pour remboursement d'emprunts pour fonds d'établissement</i>					
<i>Réserve pour fonds de garantie</i>					
<i>Réserve de capitalisation</i>					
<i>Autres réserves réglementées</i>					
Autres réserves	217 204	29 409			246 613
<i>Réserve spéciale mécénat</i>	2 659	21			2 680
<i>Autres réserves</i>	214 545	29 388			243 933
1e Report à nouveau					
1f Résultat de l'exercice	29 409	(29 409)	-	79 054	79 054
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 141 565			79 040	1 220 605

L'entreprise n'a procédé à aucune réévaluation au cours de l'exercice.

1 - 11 Actifs incorporels

	Valeur nette 2024	Valeur nette 2023
<i>Hors logiciels</i>		
Frais d'établissement - Valeur nette		
Droits au bail - Valeur nette	1 226	1 505
Fonds de commerce - Valeur nette	27 823	27 823
Autres immobilisations - Valeur nette	6	9

1 - 12 Provision pour risques en cours (incluse dans le poste Autres Provisions techniques)

	Montant 2024	Montant 2023
Provisions pour risque en cours	7 752	19 884

1 - 13 Sinistres et provisions

1 - 13a. Provisions pour sinistres à payer et prévisions de recours

	Montant 2024	Montant 2023
Provisions pour sinistres à payer - Montant brut	2 721 205	2 773 066
Prévisions de recours à encaisser	(202 623)	(193 776)
Provisions pour sinistres à payer - Montant net	2 518 582	2 579 290

1 - 13b. Liquidation des provisions pour sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs

	Montant 2024	Montant 2023
+ Provisions pour sinistres inscrites au bilan d'ouverture	2 417 588	2 336 886
- Prestations payées au cours de l'exercice au titre de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	645 498	610 193
- Provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	1 715 759	1 726 900
Boni/Mali sur exercices antérieurs	56 332	(207)

1 - 13c. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
2022					
[1] Règlements	808 146	913 532	761 704		
[2] Provisions	206 949	272 846	705 936		
Total des sinistres (1+2)	1 015 095	1 186 378	1 467 640		
Primes acquises	1 713 871	1 746 423	1 814 739		
Pourcentage Sinistres / Primes acquises	59,23%	67,93%	80,87%		
2023					
[1] Règlements	837 454	967 968	1 121 833	754 620	
[2] Provisions	159 103	175 026	433 433	690 688	
Total des sinistres (1+2)	996 557	1 142 994	1 555 266	1 445 308	
Primes acquises	1 713 868	1 746 342	1 814 720	1 902 334	
Pourcentage Sinistres / Primes acquises	58,15%	65,45%	85,70%	75,98%	
2024					
[1] Règlements	861 927	1 001 760	1 201 032	1 088 725	770 730
[2] Provisions	125 304	131 302	332 117	352 711	643 550
Total des sinistres (1+2)	987 231	1 133 062	1 533 149	1 441 436	1 414 280
Primes acquises	1 713 867	1 746 339	1 814 636	1 902 360	2 054 060
Pourcentage Sinistres / Primes acquises	57,60%	64,88%	84,49%	75,77%	68,85%

1 - 14 Informations sur le bilan (Vie)

Sans objet.

1 - 15 Autres informations sur les postes du bilan

1 - 15a. Actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété

Néant.

1 - 15b. Comptes de régularisation, Produits à recevoir, Charges à payer

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	2024	2023
Intérêts et loyers acquis et non échus	17 763	20 297
Intérêts courus	17 763	20 297
Loyers courus	-	-
Frais d'acquisition reportés	13 603	13 757
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	-	-
Autres charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation - Actif	52 300	38 821
Différence sur prix de remboursement à percevoir	26 002	20 982
Charges constatées d'avance	26 299	17 839
Autres comptes de régularisation	-	-
Comptes de régularisation liés aux IFT	-	-
Évaluations techniques de réassurance	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	83 667	72 875
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	2024	2023
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Autres comptes de régularisation - Passif	16 179	14 503
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	16 179	14 503
Report de commissions reçues des réassureurs	-	-
Comptes de régularisation liés aux IFT	-	-
Evaluations techniques de réassurance	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	16 179	14 503
PRODUITS À RECEVOIR RATTACHÉS AUX CRÉANCES	2024	2023
Personnel	-	-
Organismes sociaux	2 183	1 839
Etat	209	48
Groupe et associés	-	-
Débiteurs divers	13 824	13 506
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	16 215	15 393
CHARGES À PAYER RATTACHÉES AUX DETTES	2024	2023
Personnel	60 101	54 337
Organismes sociaux	30 182	27 477
Etat	6 609	6 141
Groupe et associés	-	-
Créditeurs divers	32 738	31 113
TOTAL CHARGES À PAYER	129 631	119 068

1 - 15c. Solde non amorti correspondant à la différence entre le montant initialement reçu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre émis par l'entreprise

Néant.

1 - 15d. Ventilation du poste "Provisions" au passif

	2024	2023
Provisions réglementées		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif		
Amortissements dérogatoires		
Plus-values réinvesties		
Autres provisions réglementées		
Provisions pour risques et charges	16 999	13 974
Provisions pour risques		
Provisions pour pensions et obligations similaires		
Provisions pour restructuration		
Provisions pour impôts	-	1 637
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		
Autres provisions pour charges	16 999	12 337
Congés anniversaire	9 653	9 043
Contentieux	7 346	3 294
Autres		

La provision pour congés anniversaire est déterminée (charges comprises) selon les hypothèses suivantes :

	2024	2023
Table de mortalité 1	TH 00-02	TH 00-02
Table de mortalité 2	TF 00-02	TF 00-02
Taux d'actualisation	3,45%	4,10%
Taux de turnover avant 50 ans - Provisions pour congés anniversaire	5,95%	6,25%
Taux de turnover après 50 ans - Provisions pour congés anniversaire	1,58%	2,26%
Taux de revalorisation des salaires	2,60%	3,50%

Cette provision correspond aux droits acquis par les salariés présents lors de leur 10ème, 20ème, et 30ème année d'ancienneté au sein de l'entreprise, soit respectivement 5, 10, et 15 jours de congés payés supplémentaires l'année de l'anniversaire.

1 - 15e. Opérations en devises

Néant.

1 - 16 Précisions sur les engagements hors bilan

	TOTAL	Dont à l'égard des :		
		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation
2 Engagements donnés	145 457	1 759		90 351
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	12 010	-	7 000 (2)	-
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-	-	-
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	133 447	1 759 (1)	-	90 351 (3)
2d Autres engagements donnés	-	-	-	-
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-	-	-

Notes:

1) A l'égard des dirigeants :

L'engagement de retraite externalisé pour les dirigeants auprès d'ARIAL et de PREDICA est évalué à 10 461 K€. En revanche, les actifs placés par ces organismes sont estimés à 8 702 K€. L'insuffisance constatée de 1 418 K€ majorée principalement d'une contribution de 23% soit une somme totale de 1 759 K€ est inscrite en engagements hors bilan.

2) A l'égard des entreprises liées :

- Avals, cautions et garanties de crédit donnés

Dans le cadre de la SGAM Matmut, Matmut a un engagement en cas de mise en œuvre de la solidarité financière au bénéfice d'une autre entreprise affiliée.

Le versement d'une aide jusqu'à un montant de 7 000 K€ est assuré exclusivement par Matmut, indépendamment de l'évolution des SCR des affiliés et/ou de l'entrée dans la SGAM Matmut de nouveaux membres. Elle se justifie par la différence de taille avec les autres affiliés en termes de fonds propres.

Le solde de l'aide est ensuite réparti entre tous les affiliés (y compris Matmut) au prorata des fonds propres prudentiels éligibles de chacun au-delà du minimum de capital limite dont doit disposer chaque affilié pour mener à bien son plan stratégique.

Si l'entreprise affiliée bénéficiaire après application des mécanismes décrits ci-dessus ne respecte pas ses exigences réglementaires, l'ensemble des autres affiliés pourra être appelé par le conseil d'administration à contribuer au mécanisme de solidarité financière de la SGAM et dans la limite du respect de leurs propres exigences réglementaires.

3) A l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation :

Le 15 décembre 2022, Matmut (souscripteur) et IMA SA (émetteur) ont signé un contrat de souscription pour l'émission de titres subordonnés Tier 2 à échéance 31 janvier 2023 pour un montant de 10 351 K€ comptabilisé dans les comptes 2023.

La deuxième tranche restant à activer pour un montant de 10 351 K€ n'a pas été activée, à date.

Un partenariat entre BNP Paribas Cardif et Matmut a été conclu pour une durée initiale de dix ans renouvelable. A l'issue de cette période, le groupe BNP Paribas Cardif peut exercer une option d'achat des titres Cardif Iard détenus par Matmut pour un montant minimal de 80 000 K€. Dans ce cas, Matmut aura l'obligation de céder ses titres.

4) Autres :

Matmut en sa qualité d'actionnaire de SOCRAM Banque a donné à cette entité son accord pour apporter en cas de besoin un soutien financier. Ainsi en situation de crise temporaire de liquidité sur les marchés financiers générant un besoin urgent de trésorerie, SOCRAM Banque pourrait demander à Matmut de lui verser des fonds pour un montant ne pouvant excéder toutefois sa quote-part dans le capital social, soit 12 375 K€.

Matmut s'est porté caution de MFPASS vis-à-vis d'une part, du Crédit Coopératif au titre d'un contrat de crédit dans la limite de 510 K€ et d'autre part, de Dexia Crédit Local au titre d'un contrat de prêt dans la limite de 4 500 K€.

Matmut a donné l'autorisation à la garantie à première demande au bénéfice de HYATT pour la SAS PDC 2 pour un montant de 2 000 K€.

L'engagement de retraite (IFC) externalisé auprès de MUTEX est évalué à 40 603 K€.

En revanche, les actifs placés par cet organisme sont estimés à 13 641 K€.

L'insuffisance constatée d'un montant de 26 962 K€ est inscrite en engagements hors bilan.

5) Information sur les engagements reçus :

Dans le cadre de son affiliation à la SGAM Matmut, Matmut a un engagement en cas de mise en œuvre de la solidarité financière à son bénéfice.

Le bénéfice du mécanisme de solidarité financière sera sollicité dès que le ratio de couverture sur base de son SCR devient inférieur au seuil de 110 %. L'aide demandée doit permettre à l'affilié bénéficiaire de retrouver un ratio fonds propres éligibles sur Capital Limite supérieur à 100 % et ainsi d'atteindre un ratio de solvabilité suffisant pour qu'elle puisse poursuivre son activité.

Un partenariat entre BNP Paribas Cardif et Matmut a été conclu pour une durée initiale de dix ans renouvelable. A l'issue de cette période, le groupe BNP Paribas Cardif a la possibilité d'acquérir les titres Cardif IARD détenus par Matmut pour un montant minimal 80 000 K€.

Par ailleurs en cas de non renouvellement du contrat de distribution avec le réseau BNPP, Matmut dispose d'une option de vente de ses titres pour le même montant.

En date du 09 décembre 2020, Matmut et Matmut Patrimoine ont signé une convention d'abandon de compte courant de 500 K€ avec une clause de complet remboursement de la créance abandonnée par MATMUT selon un critère de retour à meilleure fortune soit dès lors que les capitaux propres de Matmut Patrimoine s'élèveront à un montant au moins égal à 2 fois son capital social.

Le 20 décembre 2021, Matmut et Matmut Patrimoine ont signé une deuxième convention d'abandon de créance en compte courant pour 1 170 K€ pour une durée indéterminée avec une clause de remboursement identique à la convention signée le 09 décembre 2020.

Le 15 décembre 2022, Matmut (souscripteur) et IMA SA (émetteur) ont signé un contrat de souscription pour l'émission de titres subordonnés Tier 2.

Une première tranche a été versée à l'échéance du 31 janvier 2023 pour 10 351 K€.

Au 31 décembre 2024, il reste le solde, soit 10 351 K€.

Informations sur les postes du compte de résultat

Chiffres en milliers d'euros

2 - 1 Ventilation des produits et des charges de placements

2024	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	5 083	433	5 515
Revenus des placements immobiliers		23 434	23 434
Revenus des autres placements	284	49 191	49 475
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			
TOTAL	5 367	73 057	78 424
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	17	6 317	6 334
<u>Pour mémoire :</u>			
Autres produits des placements		41 946	41 946
Autres charges des placements	-	27 631	27 631

2023	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	36 097	125	36 222
Revenus des placements immobiliers		23 574	23 574
Revenus des autres placements	244	49 016	49 260
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			
TOTAL	36 341	72 715	109 055
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	45	6 661	6 706
<u>Pour mémoire :</u>			
Autres produits des placements		60 107	60 107
Autres charges des placements	-	43 390	43 390

2 - 2 Ventilation de l'ensemble des produits et charges des opérations techniques par catégorie ministérielle

Exercice clos

2024	Domages corporels (contrats individuels)	Domages corporels (contrats collectifs)	Automobile (responsabilité civile)	Automobile (dommages)	Automobile Total
	Cat. 20	Cat. 21	Cat. 22	Cat. 23	Cat. 22-23
[1] Primes acquises	109 824	493	342 823	829 193	1 172 016
Primes	109 654	493	341 687	834 468	1 176 155
Variation des primes non acquises	(170)	(0)	(1 136)	5 275	4 139
[2] Charges des sinistres	29 439	2	417 262	695 164	1 112 427
Sinistres et frais payés	27 377	8	399 190	701 061	1 100 251
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	5 251	5 251
Charges des provisions pour prestations et diverses	2 063	(6)	18 073	(11 147)	6 926
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	80 385	491	(74 440)	134 029	59 589
[5] Frais d'acquisition	14 743	58	39 832	96 329	136 161
[6] Autres charges de gestion nettes	21 127	42	10 857	12 681	23 537
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	35 870	100	50 689	109 010	159 699
[7] Produits des placements	2 199	1	34 247	5 029	39 275
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	2 199	1	34 247	5 029	39 275
Part des réassureurs dans les primes acquises	426	4	3 288	5 892	9 181
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	9 665	3 895	13 559
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	(13 297)	(5 598)	(18 895)
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	94	495	589
[D] SOLDE DE REASSURANCE	(426)	(4)	(6 827)	(7 101)	(13 928)
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	46 288	387	(97 709)	22 947	(74 762)
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	6 737	(1)	16 020	44 619	60 639
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	6 908	(0)	17 155	39 344	56 499
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	92 654	33	1 282 480	177 057	1 459 537
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	90 592	39	1 271 952	183 597	1 455 549
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	274 932	6 662	281 594
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	267 387	6 019	273 405

2024	Dommages aux biens des particuliers	Dommages aux biens professionnels	Dommages aux biens agricoles	Dom. Aux biens Récapitulat.	Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale
	Cat. 24	Cat. 25	Cat. 26	Cat. 24-26	Cat. 27	Cat. 28
[1] Primes acquises	465 355	3 138	-	468 493	48 620	3 586
Primes	467 445	3 114	-	470 559	48 943	3 577
Variation des primes non acquises	2 090	(24)	-	2 066	324	(9)
[2] Charges des sinistres	335 772	(25 250)	-	310 522	(1 411)	24 836
Sinistres et frais payés	336 266	1 418	-	337 684	58 695	6 996
Charge de la provision pour égalisation	3 399	-	-	3 399	3 664	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	(3 892)	(26 669)	-	(30 561)	(63 769)	17 840
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	129 583	28 388	-	157 971	50 030	(21 250)
[5] Frais d'acquisition	55 373	374	-	55 746	5 761	421
[6] Autres charges de gestion nettes	33 760	277	-	34 037	3 252	302
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	89 133	650	-	89 783	9 013	723
[7] Produits des placements	9 578	27	-	9 605	4 561	1 748
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	9 578	27	-	9 605	4 561	1 748
Part des réassureurs dans les primes acquises	19 054	147	-	19 201	31 163	159
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	4 062	0	-	4 062	27 769	302
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	(778)	(5)	-	(783)	(31 654)	(234)
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	185	2	-	187	547	4
[D] SOLDE DE REASSURANCE	(15 586)	(149)	-	(15 735)	(34 501)	(86)
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	34 442	27 616	-	62 058	11 077	(20 311)
HORS COMPTE :						
Provisions pour PNA et REC (clôture)	32 622	5	-	32 627	3 384	134
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	30 532	28	-	30 561	3 060	143
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	398 973	1 376	-	400 350	424 054	80 173
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	399 931	21 029	-	420 961	481 714	69 342
Autres provisions techniques (clôture)	14 563	-	-	14 563	4 546	9 487
Autres provisions techniques (ouverture)	14 099	7 016	-	21 115	6 991	2 479

2024	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Transports	Assurance construction (dommages)
	Cat. 29	Cat. 30	Cat. 31	Cat. 34	Cat. 35
[1] Primes acquises	80 623	165 275	529	3 585	-
Primes	80 494	166 148	532	3 581	-
Variation des primes non acquises	(129)	873	3	(4)	-
[2] Charges des sinistres	39 245	121 835	289	3 020	-
Sinistres et frais payés	39 831	120 625	270	2 676	-
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	(586)	1 210	19	343	-
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	41 378	43 440	240	565	-
[5] Frais d'acquisition	8 073	16 806	63	423	-
[6] Autres charges de gestion nettes	1 444	3 413	42	352	-
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	9 518	20 219	106	775	-
[7] Produits des placements	1 037	287	20	73	-
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	1 037	287	20	73	-
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	87 324	14	19	-
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	86 623	-	1	-
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	584	0	-	-
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	1	2	-
[D] SOLDE DE REASSURANCE	-	(117)	(14)	(17)	-
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	32 897	23 390	140	(154)	-
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	4 811	8 990	107	249	-
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	4 941	8 117	103	253	-
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	41 272	13 727	781	3 203	-
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	41 858	12 517	762	2 860	-
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-	-	-

2024	Assurance construction (responsabilité civile)	Crédit	Cautions	Acceptations en réassurance (non-vie)	TOTAL
	Cat. 36	Cat. 37	Cat. 38	Cat. 39	
[1] Primes acquises	-	-	-	954	2 053 998
Primes	-	-	-	954	2 061 091
Variation des primes non acquises	-	-	-	-	7 093
[2] Charges des sinistres	-	-	-	(36)	1 640 168
Sinistres et frais payés	-	-	-	262	1 694 676
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	12 313
Charges des provisions pour prestations et diverses	-	-	-	(299)	(66 821)
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	-	-	-	991	413 830
[5] Frais d'acquisition	-	-	-	-	238 257
[6] Autres charges de gestion nettes	-	-	-	-	87 550
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	-	-	-	-	325 807
[7] Produits des placements	-	-	-	-	58 807
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	-	-	-	-	58 807
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	-	147 491
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	-	-	132 317
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	(50 982)
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	1 329
[D] SOLDE DE REASSURANCE	-	-	-	-	(64 827)
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	-	-	-	991	82 002
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	-	-	-	-	117 677
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	-	-	-	-	110 584
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	-	-	-	2 797	2 518 582
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	-	-	-	3 096	2 579 290
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-	-	310 190
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-	-	303 990

Exercice précédent

2023	Dommages corporels (contrats individuels)	Dommages corporels (contrats collectifs)	Automobile (responsabilité civile)	Automobile (dommages)	Automobile Total
	Cat. 20	Cat. 21	Cat. 22	Cat. 23	Cat. 22-23
[1] Primes acquises	107 563	507	370 337	711 536	1 081 874
Primes	107 455	506	370 279	712 854	1 083 133
Variation des primes non acquises	(108)	(0)	(59)	1 318	1 259
[2] Charges des sinistres	37 528	1	327 948	671 936	999 884
Sinistres et frais payés	23 625	1	377 051	702 743	1 079 794
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	13 902	1	(49 103)	(30 807)	(79 910)
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	70 035	506	42 389	39 601	81 990
[5] Frais d'acquisition	15 523	67	46 438	88 556	134 994
[6] Autres charges de gestion nettes	20 584	44	13 242	12 681	25 923
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	36 106	111	59 681	101 236	160 917
[7] Produits des placements	2 869	1	48 723	7 143	55 866
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	2 869	1	48 723	7 143	55 866
Part des réassureurs dans les primes acquises	428	1	3 343	5 072	8 415
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	5 106	31 311	36 417
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	(7 342)	(23 513)	(30 855)
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	73	403	476
[D] SOLDE DE REASSURANCE	(428)	(1)	(5 506)	3 129	(2 377)
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	36 370	395	25 925	(51 364)	(25 439)
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	6 908	(0)	17 155	39 344	56 499
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	7 016	0	17 214	38 026	55 240
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	90 592	39	1 271 952	183 597	1 455 549
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	76 689	38	1 283 696	215 705	1 499 401
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	267 387	6 019	273 405
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	304 746	4 717	309 463

2023	Domages aux biens des particuliers	Domages aux biens professionnels	Domages aux biens agricoles	Dom. aux biens Récapitulat.	Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale
	Cat. 24	Cat. 25	Cat. 26	Cat. 24-26	Cat. 27	Cat. 28
[1] Primes acquises	427 626	6 380	-	434 006	44 460	313
Primes	429 120	6 381	-	435 502	44 602	286
Variation des primes non acquises	1 495	1	-	1 496	142	(26)
[2] Charges des sinistres	349 304	3 629	-	352 933	168 309	473
Sinistres et frais payés	337 856	1 005	-	338 861	46 576	4 378
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	11 447	2 625	-	14 072	121 734	(3 906)
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	78 322	2 751	-	81 072	(123 849)	(160)
[5] Frais d'acquisition	54 826	834	-	55 660	5 671	41
[6] Autres charges de gestion nettes	34 120	561	-	34 681	3 191	23
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	88 947	1 395	-	90 342	8 862	64
[7] Produits des placements	12 853	846	-	13 699	6 434	1 790
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	12 853	846	-	13 699	6 434	1 790
Part des réassureurs dans les primes acquises	15 906	247	-	16 153	26 962	2
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	34 305	6	-	34 311	19 312	1 842
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	(30 316)	(43)	-	(30 359)	91 839	(2 318)
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	160	6	-	166	166	0
[D] SOLDE DE REASSURANCE	(11 758)	(277)	-	(12 035)	84 355	(478)
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	(9 530)	1 925	-	(7 605)	(41 923)	1 088
HORS COMPTE :						
Provisions pour PNA et REC (clôture)	30 532	28	-	30 561	3 060	143
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	29 038	27	-	29 064	2 918	169
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	399 931	21 029	-	420 961	481 714	69 342
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	389 580	19 199	-	408 780	364 386	73 170
Autres provisions techniques (clôture)	14 099	7 016	-	21 115	6 991	2 479
Autres provisions techniques (ouverture)	13 002	6 221	-	19 223	2 585	2 557

2023	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Transports	Assurance construction (dommages)
	Cat. 29	Cat. 30	Cat. 31	Cat. 34	Cat. 35
[1] Primes acquises	81 504	146 730	504	3 620	-
Primes	81 324	146 808	508	3 626	-
Variation des primes non acquises	(180)	79	4	6	-
[2] Charges des sinistres	41 951	111 560	674	1 960	-
Sinistres et frais payés	40 367	111 487	225	2 644	-
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	1 584	72	449	(684)	-
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	39 553	35 170	(171)	1 660	-
[5] Frais d'acquisition	8 533	15 715	60	455	-
[6] Autres charges de gestion nettes	1 485	3 681	39	418	-
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	10 018	19 396	99	873	-
[7] Produits des placements	1 459	515	20	109	-
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	1 459	515	20	109	-
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	88 139	-	45	-
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	73 805	-	18	-
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	8 553	-	(1)	-
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	2	-
[D] SOLDE DE RÉASSURANCE	-	(5 782)	-	(26)	-
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	30 994	10 508	(250)	871	-
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	4 941	8 117	103	253	-
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	5 121	8 039	99	246	-
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	41 858	12 517	762	2 860	-
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	40 274	12 445	313	3 544	-
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-	-	-

2023	Assurance construction (responsabilité civile)	Crédit	Cauti	Acceptations en réassurance (non-vie)	TOTAL
	Cat. 36	Cat. 37	Cat. 38	Cat. 39	
[1] Primes acquises	-	-	-	1 150	1 902 229
Primes	-	-	-	1 150	1 904 901
Variation des primes non acquises	-	-	-	-	2 672
[2] Charges des sinistres	-	-	-	421	1 715 694
Sinistres et frais payés	-	-	-	295	1 648 254
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	-	-	-	126	67 441
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	-	-	-	729	186 535
[5] Frais d'acquisition	-	-	-	-	236 719
[6] Autres charges de gestion nettes	-	-	-	-	90 069
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	-	-	-	-	326 788
[7] Produits des placements	-	-	-	-	82 764
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	-	-	-	-	82 764
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	-	140 144
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	-	-	165 703
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	36 858
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	811
[D] SOLDE DE REASSURANCE	-	-	-	-	63 228
RÉSULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	-	-	-	729	5 738
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	-	-	-	-	110 584
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	-	-	-	-	107 912
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	-	-	-	3 096	2 579 290
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	-	-	-	2 970	2 482 010
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-	-	303 990
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-	-	333 829

2 - 3 Détail de certains postes du compte de résultat

2 - 3a. Ventilation des charges de personnel

	2024	2023
Salaires	248 314	238 911
Pensions de retraite		
Charges sociales	110 810	105 132
Autres	51 552	47 410
TOTAL	410 676	391 452

Les charges de personnel comprennent toutes les charges et taxes assises sur les salaires.

2 - 3b. Commissions allouées

	2024	2023
Commissions allouées pour les affaires directes	71	95
Commissions allouées aux cédantes	1 051	668
TOTAL	1 122	763

2 - 3c. Ventilation des primes brutes émises

	2024	2023
France	2 061 091	1 904 901
Espace Economique Européen (hors France)		
Hors Espace Economique Européen		
TOTAL	2 061 091	1 904 901

2 - 3d. Montant des entrées et des sorties de portefeuille

Néant.

2 - 4 Dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale

Néant

2 - 5 et 2 - 6 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Charge fiscale	2024	2023
Impôt exigible	7 981	(3 459)
Dont : Afférent aux opérations ordinaires :	5 226	(3 459)
<i>Impôt sur les bénéfices</i>	-	-
<i>Crédits d'impôt</i>	-	(1 624)
<i>Charge d'intégration fiscale de l'exercice</i>	7 128	29
<i>Régularisation charge d'intégration fiscale de l'exercice N-1</i>	252	-
<i>Régularisation produit d'intégration fiscale N-1</i>	9	40
<i>Produit d'intégration fiscale de l'exercice</i>	(2 163)	(1 904)
Dont : Afférent aux opérations exceptionnelles :	2 755	-
Impôt différé	-	-
Provision N		
Provision N-1		
Charge d'impôt sur les sociétés au compte de résultat	7 981	(3 459)

Les principaux éléments de décalages temporaires afférents aux impôts différés sont les suivants :

	2023	Déductions	Réintégrations	2024
PSAP non déductibles	179 172	(179 172)	123 983	123 983
PFGS sur PM non déductibles	689	(689)	345	345
Participation des salariés	542	(542)	562	562
Provision Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés	3 171	(3 171)	3 352	3 352
Plus-values latentes sur OPCVM relevant de l'article 209OA	24 207	(24 207)	46 836	46 836
PDD	3 131	(3 131)	2 737	2 737
Reports déficitaires	75 570	(47 388)		28 182
Total	286 482	(258 300)	177 815	205 997
Taux d'imposition	25,83%	25,83%	25,83%	25,83%
Impôts différés	73 998	(66 719)	45 930	53 209

Il est rappelé que Matmut n'a pas opté pour la comptabilisation des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Intégration fiscale

Matmut est à la tête du périmètre d'intégration du groupe Matmut qui comprend les entités suivantes : Matmut Protection Juridique, Matmut & Co, Matmut Immobilier, Matmut Location Véhicules, Matmut Patrimoine, Matmut Développement, SCI Palais des Congrès (entrée au 01 janvier 2024) et SAS PDC 2. La société SAS PDC1 est sortie du périmètre en 2024.

Aux termes des conventions d'intégration fiscale qui lient les entités à Matmut :

- La charge d'impôt est calculée et comptabilisée par les entités intégrées comme si elles étaient imposées distinctement. Le montant correspondant est reversé à Matmut ;
- Matmut règle l'impôt sur les sociétés du Groupe ;
- Les entités intégrées ne sont titulaires d'aucune créance sur Matmut en cas d'exercice déficitaire ;
- Les éventuels excédents de crédit d'impôt famille ou mécénat sur l'impôt calculé par l'entité sont reversés par Matmut à l'entité concernée ;
- En cas de sortie du groupe d'intégration, l'éventuelle indemnité à laquelle pourrait prétendre l'entité sortante serait déterminée d'un commun accord avec Matmut.

Pour l'exercice 2024, le résultat de la société mère Matmut est bénéficiaire de 72 598 K€. Sur ce résultat sont retranchés les déficits antérieurs pour 36 799 K€ (plafonnement de l'imputation à 50%). Les conséquences du contrôle fiscal ont également été pris en compte en base pour 11 144 K€.

L'impôt sur les sociétés d'intégration est de 7 128 K€ après déduction des crédits d'impôts. Il ressort un produit d'intégration fiscale se décomposant de la manière suivante :

		2024	2023
Impôt sur les sociétés des filiales intégrées	MATMUT & Co	556	0
	MATMUT Protection juridique	1 339	1 725
	MATMUT Patrimoine	189	68
	MATMUT Location Véhicules	78	110
	MATMUT Immobilier	0	0
Impôt sur les sociétés de la société intégrante	MATMUT	6 388	0
Total des impôts sur les sociétés calculés individuellement (A)		8 551	1 903
Impôt sur les sociétés dû selon le périmètre d'intégration fiscale (B)		9 219	29
Imputation des crédits d'impôts sur l'IS de l'intégration fiscale (C)		2 091	1 212
Produit d'intégration fiscale (B) - (A) - (C)		-1 423	-3 086

2 - 7 Ventilation des produits et charges exceptionnels et des produits et charges non techniques

	2024	2023
Charges non techniques	1 947	2 463
Valeur nette des actifs corporels cédés	390	1 019
Autres charges	1 558	1 443
Produits non techniques	2 088	1 953
Honoraires et commissions	2 064	1 912
Autres produits		
Produits de cession d'actifs corporels	12	15
Charges exceptionnelles	7 415	3 543
Valeur comptable des éléments d'actif cédés		
Autres charges exceptionnelles	7 415	3 543
Produits exceptionnels	3 750	2 990
Produits des éléments d'actifs cédés		
Autres produits exceptionnels	3 750	2 990

Autres informations

Chiffres en milliers d'euros

3 - 1 Combinaison

La SGAM Matmut présente les comptes combinés du Groupe dans lesquels sont inclus les comptes ainsi établis.

3 - 2 Autres informations

3 - 2a. Effectif moyen

Effectif salarié, par catégorie socio-professionnelle :

	2024	2023
Direction	17	17
Cadres	2 366	2 293
Employés	3 041	3 098
TOTAL	5 424	5 409

En 2024, dans le cadre des refacturations intragroupe, l'entreprise a mis du personnel à disposition des entités suivantes (nombre de personnes en équivalent temps plein) :

- Matmut & Co : 10 personnes (8 en 2023)
- Inter Mutuelles Entreprises : 43 personnes (49 en 2023)
- Matmut Protection Juridique : 117 personnes (100 en 2023)
- Matmut Vie : 21 personnes (15 en 2023)
- Matmut Mutualité : 17 personnes (13 en 2023)
- Matmut Patrimoine : 2 personnes (0 en 2023)
- Mutuelle OCIANE Matmut : 2 personnes (3 en 2023)
- Cardif IARD : 0 personnes (50 en 2023)

Elle a en outre bénéficié de :

- Matmut Protection Juridique : 113 personnes (90 en 2023)
- Inter Mutuelles Entreprises : 3 personnes (3 en 2023)
- Matmut Mutualité : 10 personnes (11 en 2023).
- SGAM Matmut : 37 personnes (38 en 2023)

3 - 2b. Rémunération des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

3 - 2c. Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Avances et crédits accordés aux dirigeants au cours de l'exercice :

Néant.

Engagements pris ou contractés pour le compte des dirigeants au cours l'exercice :

Néant.

3 - 2d. Participation des salariés et intéressement

	2024	2023
Participation	1 650	710
Intéressement	17 390	14 319
TOTAL	19 040	15 028

3 - 2e. Engagements de retraite

L'entreprise a externalisé auprès de MUTEX ses engagements de retraite, charges comprises, par la souscription d'un contrat d'assurance.

Au 31 décembre 2024, la valeur des actifs ainsi placés est estimée à 13 641 K€ selon la méthode de la "juste valeur".

La valeur des engagements de retraite de l'entreprise au 31 décembre 2024 est estimée selon les hypothèses suivantes :

- Méthode des unités de crédit projetées (conformément à la norme IAS19 et la recommandation 2003-R01 du 01/04/2003 du CNC).

	2024	2023
Table de mortalité 1	TH 00-02	TH 00-02
Table de mortalité 2	TF 00-02	TF 00-02
Taux d'actualisation	3,45%	3,20%
Taux de turnover avant 50 ans - Engagements de retraite	5,26%	5,33%
Taux de turnover après 50 ans - Engagements de retraite	0,70%	0,79%
Taux de revalorisation des salaires	2,60%	3,50%

- Départ volontaire à la retraite au taux plein ;
- Droits prévus par la convention nationale des sociétés d'assurance ;
- Prise en compte des charges sociales et fiscales sur salaires.

Les engagements de retraite ainsi estimés au 31 décembre 2024 s'élèvent à 40 603 K€ (42 584 K€ au 31 décembre 2023).

L'engagement non encore versé, soit 26 962 K€, ne fait pas l'objet d'une provision en comptabilité.

L'entreprise a souscrit depuis 2006 auprès d'ARIAL Assurances et en 2020 auprès de PREDICA deux contrats de retraite pour les dirigeants.

Au 31 décembre 2024, le montant du fonds collectif de l'entreprise est estimé à 8 702 K€ (9 828 K€ au 31 décembre 2023).

Compte tenu du cumul des droits individuels constatés au 31 décembre 2024, le passif social de l'entreprise est estimé à 10 461 K€ (11 417 K€ au 31 décembre 2023).

L'insuffisance constatée de 1 419 K€ est majorée de la taxe Fillon soit une somme totale de 1 759 K€.

L'engagement non encore versé, soit 1 759 K€, ne fait pas l'objet d'une provision en comptabilité.

Etat récapitulatif des placements au 31/12/2024

<i>Nature des placements</i>	<i>Valeur brute</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Valeur de réalisation</i>
I - PLACEMENTS et INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (IFT) (Détails des postes 3 et 4 de l'actif et des IFT)			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	603 553	346 326	554 814
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM	472 135	469 735	720 763
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	353 951	352 042	383 054
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	512 113	512 113	525 491
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 928 553	1 915 799	1 716 524
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés	9 606	5 106	5 106
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	325	325	325
9. Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements (Dépôts autres que 8.)			
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
11. Autres instruments financiers à terme (IFT)	-	-	-
- Stratégies de rendement			
12. Prêts d'actions	0	0	0
13. TOTAL des rubriques 1 à 12	3 880 236	3 601 447	3 906 077
a) dont :			
Placements évalués selon l'article R.343-9 et IFT	1 704 305	1 715 602	1 556 153
Placements évalués selon l'article R.343-10 et IFT	2 175 931	1 885 845	2 349 924
Placements évalués selon l'article R.343-13			
b) dont :			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	3 869 292	3 595 004	3 898 271
Valeurs déposées chez les cédants	1 338	1 338	2 700
Autres affectations ou sans affectation	9 606	5 106	5 106
c) dont :			
OCDE	3 880 236	3 601 447	3 906 077
Hors OCDE			
II - ACTIFS affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	31 366	31 366	31 366



Rapport des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31.12.2024

mazars

Mazars - Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BUYETTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen
Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES

Société d'assurance mutuelle régie par le code des assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville, 76100 Rouen

RCS : Rouen 775 701 477

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres à payer non-vie

Risque identifié

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan, au 31 décembre 2024 pour un montant de 2 519 milliers d'euros, représentent un de postes les plus importants du passif.

Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisations des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 3.1.b Passif « Provisions pour sinistres à payer » dans l'annexe aux compte sociaux.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et de estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Réponse des commissaires aux comptes face à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées. Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions et testé leur efficacité,
- Apprécié la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions,
- Apprécié le caractère approprié des hypothèses retenues pour calcul des provisions,
- Apprécié la fiabilité des états produits par la société, retraçant les données historiques,
- Rapproché les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres (boni/mali du dénouement),
- Recalculé sur certaines segments les provisions techniques sur la base d'échantillons,
- Vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Evaluation des placements

Risque identifié

MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES évalue ses placements et détermine des provisions pour dépréciation des placements financiers selon les modalités relatées dans la note 3.1.a Actif « Méthode générale pour la détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable » de l'annexe aux comptes sociaux.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte-tenu du caractère significatif des postes concernés.

Réponse des commissaires aux comptes face à ce risque

Nous avons pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des placements.

Nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exhaustivité des placements en :

- Obtenant une confirmation écrite des établissements bancaires,
- Rapprochant les portefeuilles financiers avec les relevés des dépositaires de banque et la comptabilité.

Nous nous sommes assurés de la correcte évaluation des placements financiers en testant les valorisations retenues et leur caractère raisonnable. Nous avons contrôlé la correcte dépréciation des titres le cas échéant. Nous avons apprécié le caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre et les dépréciations éventuelles qui en résultent.

Nous avons :

- Contre-valorisé de manière exhaustive les placements cotés,
- Contrôlé par sondage la valorisation des titres non-cotés,
- Validé la méthode de provisionnement pour dépréciation retenue,
- Revu le calcul des éventuelles provisions pour dépréciation conformément aux méthodes retenues.
- Vérifié le caractère approprié de l'information fournie en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES par l'assemblée générale du 11 juin 2005 par le cabinet Forvis Mazars et par l'Assemblée générale du 9 juin 1990 pour le groupe SEC Burette.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Mazars est dans sa 20^{ème} année missions sans interruption et le cabinet SEC Burette est dans sa 35^{ème} année de mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 31 mars 2025

SEC Burette

Rouen, le 31 mars 2025

Eric GONZALEZ

Associé

Alain BURETTE

Associé



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31.12.2024

mazars

Mazars - Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BURETTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen
Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES

Société d'assurance mutuelle régie par le code des assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville, 76100 Rouen

RCS : Rouen 775 701 477

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.322-57 du code des assurances, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet d'une autorisation préalable auprès de votre conseil d'administration.

Traité de réassurance Inter Mutuelle Entreprise

Date du Conseil d'administration : 18 décembre 2024

Avec la société **Inter Mutuelles Entreprises (IME)**

Membres du Conseil d'administration concernés :

- Nicolas GOMART,
- Sandra CORCOS,
- Valérie FOURNEYRON,
- Geneviève LEGUILLON,
- Véronique NICOLAS.

Objet de la convention :

Traité de réassurance et de rétrocession en quote-part entre Matmut, cessionnaire et Inter Mutuelles Entreprises, cédante.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention :

La convention a pour objet d'assurer une symétrie des engagements de chaque Mutuelle et des qualités d'apport à IME, en cohérence avec leur poids actionnarial ; la Macif ayant souhaité réviser le périmètre des affaires nouvelles sur les segments et cibles de clientèle qu'elle porte directement.

Modalités principales :

- Catégories d'assurances relevant du champ d'application du traité : les affaires nouvelles réalisées par IME correspondant aux segments et cibles de clientèle internalisés par Macif et, à partir du 1er janvier 2026, les contrats en portefeuille et affaires nouvelles relevant de certains risques immobiliers ; ainsi que la part conservée par IME au titre du Traité de réassurance en quote-part signé avec Cardif Iard le 20/10/2021.
- Principales exclusions : dommages découlant d'évènements déclarés « catastrophes naturelles », risques cessibles à la section des « grands risques » de GAREAT.
- Modalités de cession : au net des autres réassurances souscrites par IME, montant de la cession à 95 %, part conservée par IME : 5 %,

- Prime de réassurance versée par IME à Matmut : 95 %,
 - des cotisations annuelles acquises HT hors CAT NAT et hors GAREAT perçues par IME et correspondant aux contrats réassurés nettes des réassurances souscrites par ailleurs et après déduction d'une commission revenant à IME.
 - des primes de réassurance perçues par IME au titre du traité de réassurance en quote-part signé avec Cardif Iard le 20/10/2021.
 - Commission fixe et variable à IME : part fixe : 28,3 % et part variable comprise entre 13 et 22%, lorsque le ratio net combiné d'inventaire est inférieur à 93%.
 - Mise en œuvre du traité au 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 21 février 2029.
- Le traité de réassurance a été signé le 20 décembre 2024.

Données chiffrées au 31 décembre 2024

Les montants comptabilisés au titre de cette convention sont nuls au 31 décembre 2024.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 31 mars 2025

Eric GONZALEZ

Associé

SEC Burette

Rouen, le 31 mars 2025

Alain BURETTE

Associé



Rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société d'assurance mutuelle

Exercice clos le 31.12.2024

mazars

Mazars - Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BUYETTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen
Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES

Société d'assurance mutuelle régie par le code des assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville, 76100 Rouen

RCS Rouen 775 701 477

**Rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article
R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats
d'assurance souscrits auprès de la société d'assurance mutuelle**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons en application de l'article R322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société d'assurance mutuelle par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission applicable en France, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il nous a été donné communication que les administrateurs bénéficient de la même réduction que les salariés en activité sur : les contrats Multirisques automobiles, habitation, familiales complémentaires, Multirisques accidents de la vie et Navigation de plaisance.

Les Commissaires aux comptes,

Forvis Mazars

Courbevoie, le 31 mars 2025

SEC Burette

Rouen, le 31 mars 2025

Eric GONZALEZ

Alain BURETTE

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions du Code de commerce (articles L. 441-14 et D. 441-6), nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et des clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Les montants déclarés sont TTC.

En application de la circulaire de la Fédération de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessous, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D.441 - I.1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Article D.441 - I.2° : Factures émises non réglée à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	137					137						8
Montant total TTC des factures concernées	5 296 666,79	156 055,84	86 258,80	-31 155,35	23 519,84	234 679,13		2 675 022,81	16 717,04	8 640,00	17 811,97	2 718 191,82
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice		0,05%	0,03%	-0,01%	0,01%	0,08%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

